

Bons moments d'un catalogue

Avec la fin du catalogue Eaton, distribué pour la première fois en 1884, c'est toute une époque qui disparaît. En effet, fini le temps où on pouvait acheter une robe de nuit pour hommes, à rayures s'ill-vous-plait, pour 50 cents et un chapeau pour dames à \$1.25. C'était en 1901 naturellement. En 1976, Eaton décide de mettre fin à son service de vente par la poste, ayant perdu \$17 millions en 1974, étant victime du téléphone, des centres commerciaux, de l'automobile...

— page D 9



Session: finances et constitution...

Les finances du Québec à l'heure des négociations dans le secteur public; l'opération olympique; mais au premier chef le débat constitutionnel nourri par une soudaine rivalité Ottawa-Québec sont au menu de la quatrième session de la présente législature qui débute demain à Québec. Marcel DESJARDINS révèle en page A 6 quelques-uns des plats législatifs qui seront offerts aux députés. A

quelques heures de cette session, le premier ministre Bourassa a rencontré son homologue de Terre-Neuve, M. Frank Moores, qui appuie la position québécoise dans l'approche du débat constitutionnel. L'Opposition officielle pour sa part juge que M. Trudeau vient de tenter "un sort de coup d'Etat contre le Québec", par le biais de la Constitution.

— page A 6

85 CKVL

Les animateurs vont respecter les piquets

Frénich Jarraud, Mathias Rioux, Yvon Dupuis, Marc Trahan et Lise Lapierre ont produit hier une déclaration révélant leur intention de respecter les piquets de grève montés par les employés syndiqués de la

station de radio CKVL dont ils sont les animateurs-vedettes. Le premier, Jarraud, a donné suite à cet engagement ce matin à 6 h, défiant ainsi l'injonction obtenue par le poste.

— page A 3

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTRÉAL, LUNDI 15 MARS 1976, 92e ANNÉE, No 63, 52 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS
Abrité / Côte Nord 30c
ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$140

MÉTÉO

Aujourd'hui : Généralement ensoleillé
Minimum : -6 Maximum : -3
Demain : Ensoleillé devenant nuageux
Détails à la page A 2



photo Jean Goulet, LA PRESSE

Prestidigitation

Rien dans les mains, rien dans les poches! Et pourtant la lourde aliène paraît floter dans l'air sous l'inspiration de notre Houdini en maillot. En fait, il s'agit d'un jeune haltérophile qui a raté une épreuve aux Jeux du Québec qui ont pris fin hier à Janquièrre, par une victoire du Saguenay-Lac-St-Jean. — page B 3

Criminalité: hausse de 62.7 p. cent depuis 1971

par Jean-Pierre CHARBONNEAU

La métropole canadienne a enregistré au cours des cinq dernières années une augmentation de 62.7 p. cent des crimes majeurs. L'an dernier, en 1975, ceux-ci sont passés de 92,680 à 108,891, soit une hausse de 17.4 p. cent. Il y a cinq ans, en 1971, la police avait relevé 66,913 crimes graves sur le territoire de l'île de Montréal. C'est au chapitre des homicides, des viols et des vols qualifiés que les pourcentages d'augmentation sont les plus considérables.

Ainsi, alors qu'en 1971 la CUM

enregistrait 53 homicides, l'an dernier on en dénombrait 112, soit une hausse de 111.3 p. cent. Uniquement au cours de la dernière année, la métropole canadienne a connu une augmentation de 53.4 p. cent des homicides, ceux-ci passant de 73 en 1974 à 112 en 1975.

En ce domaine on peut à ce jour espérer que la situation s'améliorera. Actuellement 11 meurtres ont eu lieu depuis le début de 1976 alors que l'an dernier à même date, on déplorait 35 meurtres.

En 1971, les services policiers de

Veir CRIMINALITE en page A-6

le monde

- Le président Sadate d'Égypte a fait une violente sortie contre l'URSS et a demandé l'abrogation du traité d'amitié entre les deux pays.
- Un sondage sur la campagne présidentielle américaine indique que le président Gerald Ford a une nette avance sur tous ses adversaires.
- La gauche française a effectué une forte percée dans les élections cantonales.

— pages D 1 et D 2

SOMMAIRE

Arts et spectacles : C 1 à C 3
Bandes dessinées : A 10
Cinéma : C 2 et C 3
Décès, naissances, etc. : D 10
Économie : B 13
Editorial : A 4
Horoscope : C 4
Informations étrangères : D 1 et D 2
Les maux de notre langue : C 3
Loisirs et récréation : A 10
Médecine d'aujourd'hui : C 4
MICK JAGGER : C 7
Mon œil sur Montréal : C 4
"Mot-mystère" : A 10
Mots croisés : C 9
Page des lecteurs : A 5
Petites annonces : D 3 à D 9
Radio et télévision : D 12
Sports : B 2 à B 11
Vivre aujourd'hui : C 4 et C 5

Les phoques: c'est parti...

C'est aujourd'hui que débute la chasse aux phoques dans l'Atlantique-nord, le quota pour cette année s'établissant à 127,000 unités. Les chasseurs ne seront pas seuls sur les banquises, des membres de la fondation Greenpeace et de l'International Fund for Animal Welfare, dont cinq femmes, étant sur les lieux pour s'interposer entre eux et les bébés phoques. Les conservatio-

nistes dénoncent en effet la cruauté avec laquelle les bébés phoques sont tués, puis débarrassés de leur belle fourrure blanche. Samedi, une manifestation groupant 300 personnes avait lieu en protestation contre cette activité, à laquelle participent également des chasseurs norvégiens.

— page B 14



Trois cents personnes ont manifesté hier à Montréal près du consulat de Norvège pour protester contre la chasse aux jeunes phoques sur les côtes de Terre-Neuve.

Le retour du surnaturel

par Lily TASSO

Tout indique que nous sommes à l'aube d'une ère psychique, destinée à succéder aux ères atomique et spatiale de ces dernières années. C'est un retour aux sources plutôt que le début d'un âge nouveau, étant donné que les civilisations orientales, millénaires, ont toujours cru aux pouvoirs du subconscient que notre monde occidental et cartésien est en train de redécouvrir — et d'appliquer — avec émerveillement.

C'est ce qui ressort d'un symposium audacieux, organisé par le département de religion de l'Université Concordia, qui a pris fin hier soir, où parapsychologie, religion et médecine étaient jumelés. Avec des résultats étonnants et un

auditoire de plusieurs milliers de personnes réparties dans quatre ou cinq salles.

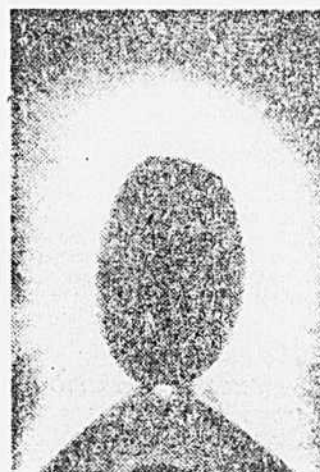
On a entendu parler du rêve comme thérapie ou comme moyen de développer la créativité; de découvertes archéologiques effectuées par un guide psychique; d'enfants exceptionnels — épileptiques, arriérés, souffrant de trouble émotifs — traités grâce aux connaissances occultes. Des spécialistes ont exploré la radiesthésie comme moyen de soigner les malades, la télépathie pour le traitement de la schizophrénie, l'acupuncture pour soulager la douleur en rétablissant le courant d'énergie, la méditation pour combattre le stress et d'autres maux.

Les interventions chirurgicales sans instruments ni cicatrices des

guérisseurs de Bali, de Hawaï et des Philippines étaient, bien sûr, à l'ordre du jour. Comme l'étaient aussi les expériences scientifiques menées par des médecins pour vérifier les résultats obtenus par les guérisseurs de Bali, de Hawaï et animaux et les plantes.

Mais le plus extraordinaire peut-être a été de voir, assis à la même table, un évêque catholique, deux pasteurs anglicans, un rabbin, un lama tibétain, des représentants des religions musulmane et hindouiste discuter, chacun selon son rite, de guérisons non médicales, alors que, de leur côté, des médecins faisaient des déclarations d'une haute spiritualité.

— page B 12



Des techniques de photographie révèlent la présence d'une auréole autour d'une tête d'humain.

Une coalition anti-Trudeau?

— page A 2

Textile et chaussure, industries agonisantes

— page A 9

Date: 12 mars 1976

PERFECTA
6/36
GROS LOT MINIMUM
\$167,513
APPROXIMATIF
VENDREDI

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

10	16	21	23	34	35
6 SUR 6	0		\$100,000.		
5 SUR 6	62		\$1,176.00		
4 SUR 6	2,962		\$68.30		
5 SUR 6+	2		\$24,304.30		

MINI LOTO

39610
9610
610

TIRAGE 50
VENDREDI 12 mars 1976

33 Séries émises - 90,000 chacune
POSSIBILITÉ DE:
33 GAGNANTS DE \$5,000.
264 GAGNANTS DE \$500.
2,673 GAGNANTS DE \$100.

NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +

8

VENTES TOTALES: \$843,919.7

Objectif: le départ de Drury et Ouellet

L'Opposition entend paralyser les travaux

par Jean PELLETIER
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — L'opposition entend paralyser complètement les travaux de la Chambre des communes pour protester contre le refus du premier ministre Pierre Elliott Trudeau d'accepter la démission de son ministre des travaux publics, M. Charles Drury. C'est ce qu'a révélé à LA PRESSE hier M. Ed Broadbent, chef du Nouveau Parti Démocratique.



Ed Broadbent

L'opposition est donc partie en guerre. Dès demain une motion de non-confiance sera déposée par le Nouveau Parti Démocratique, et il ne fait l'ombre d'un doute qu'elle recevra l'appui des conservateurs.

Dans un caucus d'urgence aujourd'hui, d'autres stratégies doivent être mises en branle par les députés NPD. Conservateurs et néo-démocrates se sont de plus en plus entendus, durant la fin de semaine dernière, pour adopter le même comportement en Chambre au cours des prochains jours "et aussi longtemps que messieurs Drury et Ouellet n'auront pas remis leur démission", a déclaré M. Broadbent.

Le chef du NPD a admis avoir été totalement pris de court lorsque en fin d'après-midi vendredi dernier, le premier ministre refusait la démission de M. Drury. "J'étais alors très loin de m'imaginer que M. Trudeau irait à l'encontre du jugement de M. Drury pour qui la démission était la seule issue honorable dans cette affaire", a dit M. Broadbent.

Rappelons que le ministre des travaux publics remettrait vendredi

par les premiers concernés, à savoir les magistrats eux-mêmes.

Au nom de ces mêmes principes, M. Trudeau a refusé la tenue d'une enquête publique considérant que cela "équivaldrait à une inquisition". Afin d'éviter de telles situations à l'avenir, le premier ministre a émis de nouvelles directives aux membres de son cabinet leur interdisant toute démarche auprès des juges saisis de causes pouvant

de près ou de loin les concerner. Les ministres devront dorénavant dans de tels cas passer par l'entremise du ministre de la justice.

Les ministres Drury et Ouellet devront donc pour la troisième semaine, affronter les attaques de l'opposition. Aucun des deux n'a accepté depuis le début de l'affaire Mackay, de révéler les conversations qu'ils ont eues et qui auraient amené M. Drury à intercéder en

faveur de M. Ouellet auprès du juge Hugessen.

Dans l'entrevue qu'il accordait à LA PRESSE, M. Broadbent a révélé que le "silence de ces deux ministres démontre clairement qu'ils ont quelque chose à cacher et que par conséquent une enquête publique s'imposait."

Les leaders parlementaires NPD et conservateur, Messieurs Stanley Knowles et Jed Baldwin, ont eu

des entretiens au cours des derniers jours afin de s'entendre sur les diverses façons de paralyser les travaux de la Chambre.

Faisant allusion à ces stratégies, M. Ed Broadbent déclarait hier, "que le gouvernement aussi longtemps qu'il ne sera pas revenu sur ses positions dans l'affaire Mackay, n'aura pas la collaboration de l'opposition et ce sur la moindre question de règlement".

L'opinion publique est contre le gouvernement

— Clark

BANFF, Alberta (PC) — Le leader progressiste-conservateur, M. Joe Clark a déclaré en fin de semaine qu'il réitérerait sa demande que soit tenue une enquête publique sur l'affaire des juges.

"L'opinion publique est contre le



Joe Clark

temps pour s'occuper d'eux à cause de ses nouvelles responsabilités. "Au cours des deux prochaines années, je vais devoir continuer à compter sur votre amitié et votre encouragement", a-t-il ajouté en expliquant que les mois à venir seront difficiles pour lui et le gouvernement.

M. Clark entreprenait la première étape d'une tournée de trois jours dans sa circonscription, quelques heures après que le premier ministre Pierre Elliott Trudeau eut refusé d'accepter la démission du ministre des Travaux publics, M. Bud Drury.

M. Clark a déclaré que deux de ses conseillers dans la capitale étudiaient le rapport soumis à ce sujet par le juge en chef Jules Deschênes. Le rapport déposé aux Communes vendredi a déclenché une controverse qui, selon M. Clark, fera l'objet de nouveaux débats cette semaine.

Erreur politique "Nous n'avons obtenu aucune réponse la semaine dernière, a dit M. Clark. M. Trudeau a commis une erreur politique et je ne pense pas qu'il puisse s'en tirer comme ça".

Le chef de l'Opposition a toutefois dit qu'il considérait M. Drury comme un homme honnête et doutait que ce dernier ait été mis au courant à l'avance que sa démission serait refusée s'il la donnait.



14 photo P.

Barrett candidat dans Vancouver-Est

Dave Barrett, l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, a été élu sans opposition, hier, pour représenter le NPD dans la circonscription de Vancouver-Est lors d'une élection partielle dont la date n'a pas encore été déterminée. Environ 800 militants néo-démocrates assistaient à la rencontre. La vacance que M. Barrett tentera de combler a été créée lors de la démission du député néo-démocrate et ancien ministre des Ressources naturelles dans le cabinet Barrett, Bob Williams, qui a ainsi voulu donner la chance à son chef d'effectuer un retour sur la scène politique de sa province. M. Barrett, on s'en souvient, avait été battu dans sa circonscription lors de l'élection du 11 décembre dernier, alors que son parti, pour sa part, avait subi une dégelée aux mains des créditistes de M. Eill Bennett.

LA MÉTÉO

Aujourd'hui, le ciel deviendra ensoleillé en matinée sur l'ouest de nos régions et ailleurs en après-midi. L'après-midi, est ou soleil sur la plupart de nos régions avec ennuagement sur l'ouest du Québec. Les températures seront légèrement au-dessous de la normale les prochains jours.

à Montréal

AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum: -6	Maximum: -3		
Généralement ensoleillé		Ensoleillé devenant nuageux.	

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-15	-8	Généralement ensoleillé	Ennuagement, neige
Outaouais	-6	-3	Généralement ensoleillé	Enso., devenant nuageux
Laurentides	-12	-7	Généralement ensoleillé	Enso., devenant nuageux
Cantons de l'Est	-9	-6	Généralement ensoleillé	Enso., devenant nuageux
Mauricie	-12	-7	Généralement ensoleillé	Enso., devenant nuageux
Québec	-9	-6	Généralement ensoleillé	Enso., devenant nuageux
Lac-Saint-Jean	-15	-8	Généralement ensoleillé	Enso., devenant nuageux
Rimouski	-15	-8	Neige pass., dégelage	Ensoleillé
Gaspésie	-15	-8	Neige pass., dégelage	Ensoleillé
Baie-Comeau	-15	-8	Généralement ensoleillé	Ensoleillé
Sept-Îles	-15	-8	Neige pass., dégelage	Ensoleillé

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver	0	9
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	-12	0
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	-15	-3
Manitoba	Neige légère	Winnipeg	-20	-7
Ontario	Ensoleillé	Toronto	-8	-1
Nouveau-Brunswick	Neige légère	Fredericton	-13	-3
Nouvelle-Écosse	Neige légère	Halifax	-10	-2
Île-du-Prince-Édouard	Neige légère	Charlottetown	-12	-3
Terre-Neuve	Ensoleillé	Saint-Jean	-12	-3

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	1	9	Chicago	0	9	Nlle-Orléans	9	14
Washington	1	13	San Francisco	8	15	Miami	21	29
Boston	1	10						

vers les capitales

Amsterdam	8	Londres	-6	Stockholm	-2
Athènes	11	Le Caire	-21	Sydney	-22
Berlin	4	Lisbonne	-11	Tokyo	-12
Bruxelles	5	Madrid	-10	Tunis	-12
Casablanca	15	Moscou	-1	Vienne	-4
Genève	8	Paris	6	Varsovie	-2
Hong Kong	20				

vers les plages

Acapulco	23	Bermudes	19	Nassau	19	23
Mexico	19	Barbade	23	Rio de Janeiro	22	29

gouvernement dans cette histoire", a-t-il déclaré au cours d'une interview accordée à Banff, où il rencontrait une centaine de ses électeurs pour la première fois depuis son accession au leadership conservateur.

Moins de temps

D'autre part, le leader conservateur âgé de 36 ans a déclaré aux électeurs de sa circonscription de Rocky Mountain qu'il disposerait de moins de

en bref

Déconcentration administrative

QUEBEC (PC) — Selon le quotidien Le Soleil, le gouvernement québécois est en voie d'élaborer une politique de déconcentration administrative qui vise un double objectif: rapprocher l'administration gouvernementale des administrés et atténuer les disparités économiques régionales.

Cette politique de déconcentration aurait aussi comme relombée de tenter de désengorger quelque peu les grands centres administratifs comme Québec et Montréal, ajoute le journal dans sa livraison de samedi.

L'étape préliminaire de cette ébauche de politique est présentée sous la responsabilité de M. Guy Coulombe, secrétaire du Conseil exécutif. Cette première étape franchie, précise Le Soleil, l'ébauche fera ensuite l'objet d'une étude attentive d'un comité ministériel permanent, puis ensuite du Conseil des ministres.

Le 18e lieutenant-gouverneur du Manitoba: un travailleur

WINNIPEG (PC) — Un ancien journaliste journaliste, M. F. L. Bud Jobin, quitte aujourd'hui son modeste logis à deux chambres à coucher, dans le nord du Manitoba, pour s'installer dans la riche demeure du lieutenant-gouverneur, à Winnipeg.

M. Jobin prêtera le serment d'office comme 18e lieutenant-gouverneur du Manitoba, pour succéder à M. W. John McKeag, qui détenait ce poste depuis 1970. Agé de 61 ans, M. Jobin assumera ses nouvelles fonctions à la suite d'une pittoresque cérémonie.

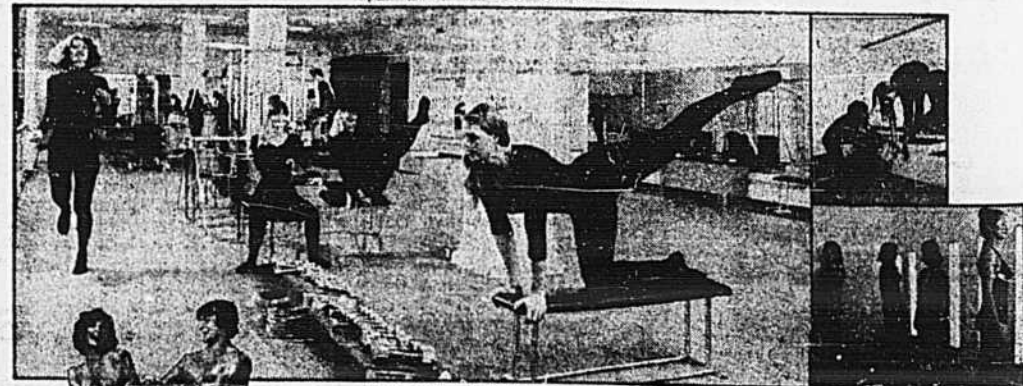
"Ce qui m'arrive est très excitant, a-t-il dit dimanche. Espérons que tout le monde sera dans les mêmes dispositions à mon sujet dans cinq années d'ici. Je ferai ce que je serai tenu de faire à titre de représentant de la Reine, et tout ce que je pourrai d'autre tant que mon budget me le permettra.

Ayez un "CORPS SAIN" grâce aux clubs de santé

Vic Tanny sait comment mettre votre corps en valeur. Sous la surveillance professionnelle des experts de mise en forme, vous pourrez amincir, affiner et raffermir votre corps tout en éliminant les poches et les livres en trop. Tout en utilisant notre nouveau programme de mise en forme ainsi que l'équipement moderne de notre "atelier de beauté" (les gymnases recouverts de moquettes de Vic Tanny), nous vous aiderons à améliorer votre apparence, votre silhouette et la santé de votre corps. Vous vous sentirez rajeuni, vous paraîtrez

jeune... vous aurez, comme disent les Anciens, un "corps sain". De plus, vous pourrez vous détendre et vous revigiler grâce aux fameux bains chauds de Vic Tanny. Commencez votre bronzage d'été dans nos salles solaires à l'ultra-violet, puis faites un saut à notre bain-tourbillon chaud ou au sauna, ou allez vous rafraîchir dans notre piscine chauffée tropicale. Bref, pour vous sentir mieux et paraître à votre avantage, optez pour un "corps sain", grâce à Vic Tanny... le mieux-être de demain commence dès aujourd'hui!

- OFFREZ-VOUS LA GAMME LA PLUS COMPLETE D'AVANTAGES BEAUTE/SANTE AU CANADA:
- Piscines tropicales
 - Bains-tourbillon chauffés
 - Luxueuses salles de mise en forme avec moquettes
 - Piscines de course
 - Aménagement esthétique
 - Bains sauna scandinaves
 - Bains de vapeur turcs
 - Courts de squash
 - Salles solaires à l'ultra-violet "California"
 - Messages professionnels
 - Massage physique
 - Saunas physiques
- (*Non offert dans certains clubs)



LA FORME DE DEMAIN SE PREPARE DES AUJOURD'HUI CHEZ
VIC TANNY'S
Studios de santé et de conditionnement

- 8 clubs dans la région de Montréal, communiquez avec le plus près de chez vous.
- | | | | |
|-------------------------------|----------|----------------------------------|----------|
| Place Bonaventure | 866-3892 | Centre commercial Côte-Saint-Luc | 482-7415 |
| Longueuil, Place Desmarais | 851-7770 | Ville LaSalle, Place Newman | 384-8083 |
| Centre commercial Rockland | 341-3810 | Chamadey, 1278, boul. Labadie | 887-1818 |
| Montréal-Nord, Place Bourassa | 376-8240 | Mail West Island | 883-2130 |

CLUBS ET CLUBS AFFILIES A TRAVERS LE CANADA ET LES ETATS-UNIS.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations cartonnées à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE	
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.40	285-7272	
Lundi au vendredi	\$1.25	285-7070	
Samedi seulement	0.50*	285-7030	
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		285-7100	
par porteur:		285-7383	
13 numéros mensuels			
Lundi au samedi	\$16.80 \$33.60 \$67.20	PETITES ANNONCES (annonces classées)	285-7111
Lundi au vendredi	\$15.00 \$30.00 \$60.00	Commandes	285-7111
Samedi seulement*	\$13.00 \$26.00	du lundi au vendredi: 9h à 17h	
par courrier:		Pour changer ou annuler	285-7205
Lundi au samedi	\$28.60 \$57.20 \$114.40	du lundi au vendredi: 9h à 18:30h	
Lundi au vendredi	\$21.45 \$42.90 \$85.80	GRANDES ANNONCES	285-7202
Samedi seulement	\$10.01 \$20.02 \$40.04	Détailants	285-7306
* Minimum de 26 semaines		National, Télé-Presse, Vacances, voyages	285-7306
Côte-Nord, par avion, 0.56c		Carrières et professions, nominations	285-7320
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 16h).		COMPTABILITÉ	
285-8911		Grandes annonces	285-8892
		Petites annonces	285-8892

DiZazzo: requête entendue mercredi

par Denis VINCENT

C'est mercredi le 17 mars que le juge en chef Jules Deschênes entendra la requête présentée, au nom de Saint-Léonard, par les procureurs de la Commission municipale du Québec, requête qui vise à obtenir un jugement de la Cour supérieure dans trois dossiers impliquant le maire Jean DiZazzo.

Si M. DiZazzo était reconnu coupable de malversation pour avoir accepté des contrats comme ingénieur de trois entreprises maintenant installées à Saint-Léonard, il serait passible d'être disqualifié comme maire et d'être déclaré inéligible pour une période de cinq ans.

La Commission municipale du Québec a finalement adopté jeudi le 4 mars, 48 heures après la fin du délai accordée au conseil municipal pour se soumettre, une résolution par laquelle la ville de Saint-Léonard présente une requête à la Cour supérieure lui demandant de se prononcer sur trois dossiers révélés à la deuxième enquête sur l'administration de Saint-Léonard.

Dans ces trois dossiers, M. DiZazzo a agi comme ingénieur. Il s'est également prononcé sur des amendements aux règlements de zonage comme conseiller municipal ou comme maire. Les procureurs, désignés par la Commission pour agir au nom de Saint-Léonard, Mes Jacques Richard et Jacques Desormeaux, tenteront d'établir auprès du juge en chef qu'ils possèdent matière suffisante pour enquêter sur ces affaires.

Si le juge en chef donne droit à cette requête, il désignera un juge ou il procédera lui-même à une enquête pour déterminer si les engagements du maire DiZazzo constituaient pour ces entreprises un moyen d'obtenir des décisions favorables de la ville.

Les trois cas retenus par les procureurs de la Commission municipale sont les projets Ravary, Provigo et A.L. Robert.

La Commission municipale avait demandé au conseil municipal de Saint-Léonard, actuellement en tutelle, d'adopter une résolution pour adresser cette requête à la Cour supérieure. Le conseil avait toutefois préféré ne pas suivre l'avis de la Commission, obligeant celle-ci à se substituer au conseil comme le permet la loi de tutelle.

CKVL: les vedettes ne rentrent pas

par Jacques GAGNON

Les cinq principaux animateurs des "hot lines" du poste CKVL ont rencontré ensemble les grévistes de ce poste, hier soir, et leur ont laissé entendre qu'ils respecteraient les piquets de grève, et ce, malgré les injonctions obtenues pour assu-

rer leur présence devant les micros.

Frénchie Jarraud, Mathias Rioux, Yvon Dupuis, Marc Trahan et Lise Lapière affirment avoir pris une décision solidairement dans une déclaration qu'ils ont signée et qu'ils ont lue aux employés en grève de puis une semaine.

Comme ils s'exposent à être accusés d'outrage au tribunal, le texte mentionne qu'il leur est impossible d'annoncer publiquement leurs intentions, afin de ne pas se priver "de toute défense future".

Mais lorsqu'ils ont dit qu'ils étaient arrivés "à une solution qui

tiendra compte des intérêts des travailleurs", leurs camarades ont compris et les ont applaudis.

Et le texte se termine sur les mots suivants: "Les gestes que nous poserons seront de bonne foi".

Pour mieux se faire comprendre, les animateurs en question ont précisé l'heure à laquelle ils allaient se présenter au poste aujourd'hui.

Il y avait beaucoup d'émotion dans la salle où étaient réunis les grévistes et plusieurs n'ont pu retenir leurs larmes en allant serrer la main de ceux qui sont dans l'eau bouillante depuis vendredi dernier, alors que le juge Anatole Lezyk, de la Cour supérieure a émis les injonctions.

Dilemme

Les cinq animateurs sont membres de l'Union des artistes et travaillent au poste de la rue Gordon en vertu de contrats personnels, de type "in totae personae".

Les injonctions ont pour but de leur faire respecter ces contrats, malgré la grève qui touche les autres employés, speakers, nouvellistes, etc.

Avant que les cinq animateurs ne se retirent pour chercher une solution, le président du Conseil central de Montréal de la CSN, M. Michel Chartrand, leur a expliqué de façon non équivoque que "la ligne de piquetage, c'est tout ce qui reste aux travailleurs" et les risques qu'il y avait à la franchir.

Le dilemme était de taille: le respect des travailleurs d'un côté, le respect de la justice de l'autre, sans oublier leur avenir.

Optimisme

Pour les grévistes, il était évident que le conflit risquait de s'éterniser si les cinq animateurs-vedettes reprenaient l'antenne. Maintenant, l'atmosphère est à l'optimisme.

L'injonction interlocutoire est valable jusqu'au 22 mars prochain mais si les animateurs ne veulent pas courir le risque de traverser les piquets de grève, il y aura certes de nouveaux développements avant cette date.

Pour les patrons, la situation est d'autant plus sérieuse que l'on procède actuellement aux sondages pour déterminer les cotes d'écoute.

Un porte-parole du syndicat a d'ailleurs déclaré que les patrons avaient commencé à paniquer en offrant du temps gratuit à plusieurs commanditaires.



Dans son style habituel, le président du Conseil central de Montréal, M. Michel Chartrand, explique aux cinq animateurs de CKVL, assis parmi les grévistes, les dangers qu'il y a à franchir des piquets de grève. Après le discours du bouillant syndicaliste, MM. Jarraud, Rioux, Trahan, Dupuis et Mme Lapière se sont retirés dans une autre pièce pour prendre une décision.



Yvon Dupuis, Frénchie Jarraud et Mathias Rioux (de haut en bas) ont écouté avec intérêt le discours de Michel Chartrand.

A l'association des policiers de la SQ Une équipe plus radicale déloge le groupe de Magnan

par Jacques GAGNON

DRUMMONDVILLE — Le nouveau directeur de l'Association des policiers provinciaux du Québec a promis à ses membres, immédiatement après avoir appris le résultat du vote, qu'il y aura de l'action au cours de son mandat.

S'il faut en croire les témoignages

de plusieurs agents de la Sûreté du Québec, de l'action il y en aura effectivement car Raymond Richard a la et beaucoup plus radical que ne l'était la réputation d'être beaucoup plus rigide Guy Magnan, qui occupait le poste de président depuis sept ans.

M. Magnan était de nouveau candidat mais M. Richard l'a défait avec

un total de 1.666 voix contre 927. Les deux autres candidats à la présidence, Miville Lavoie et P. Miller, ont obtenu respectivement 619 et 311 voix.

Des 3.922 agents de la SQ, 3.544 s'étaient prévalus de leur droit de vote, soit 90,2 pour cent.

Nombreux étaient les policiers mécontents depuis quelque temps et ce balayage peut s'expliquer en partie par l'annulation des vacances estivales pendant les Jeux olympiques et la façon dont le syndicat précédent négociait les compensations.

Avec la peine de mort, ce dossier sera l'un des premiers que les nouveaux dirigeants du syndicat étudieront.

Fin le placotage!

Malgré l'action qu'il promet, le nouveau président entend maintenir de bonnes relations avec la direction de la SQ et le gouvernement.

Par contre, il n'a pas été tendre envers ceux qui l'ont précédé à la direction de l'Association. "Fin le placotage et fini le patinage!", a-t-il déclaré, aux applaudissements des policiers qui ont assisté au dépouillement du scrutin, samedi, à Drummondville.

Et plus tard, au cours d'une conférence de presse, il a répondu, lorsqu'on lui a demandé à quoi il attri-

bua sa victoire: "A la piètre performance de l'exécutif au cours des trois dernières années."

Il n'y a pas de doute que bon nombre d'agents pensaient comme lui car aucun des membres de l'exécutif n'a été réélu.

A la vice-présidence, Gilles Dubé (1.357 voix) a été remplacé par Jean-Marie Bouchard (2.122 voix). Au poste de secrétaire général, Yvon Bergeron (1.441 voix) a battu Thomas Lambert (1.133 voix). Il en est de même au poste de secrétaire-trésorier où Édouard Bertrand (1.537 voix) a défait Jos-Luc Richard (1.255 voix).

M. Richard n'a pas voulu faire connaître ses positions immédiatement sur ces deux sujets. Son commentaire s'est limité à la remarque suivante: "Il est question d'avoir justice pour nos membres."

Originaire de Drummondville, le nouveau président, qui est âgé de 36 ans, est entré dans la SQ en 1961. Il a été affecté au poste de Louiseville jusqu'en 1965. Il a passé un an à l'escouade des vols à main armée, à Montréal, avant de devenir secrétaire général de l'Association en 1966, poste qu'il a occupé jusqu'en 1973, alors qu'il a été défait à une élection. Jusqu'à samedi, il était affecté à l'escouade des crimes contre la propriété, au quartier général de Montréal.

On lui greffe sa jambe et son bras

Dix médecins de l'hôpital Notre-Dame ont mis neuf heures samedi pour greffer sur le jeune Daniel Normandin, neuf ans, le bras et la jambe qu'il s'était fait sectionner dans un accident de train survenu vendredi après-midi, au Cap-de-la-Madeleine.

Le docteur Gilles Frenette, qui dirigeait l'équipe de chirurgiens, a révélé que le sang circulait à nouveau dans les deux membres du petit garçon.

Il a expliqué que l'opération était particulièrement délicate en raison

de la petitesse des veines et artères chez un enfant de cet âge.

Selon lui, c'est la première fois qu'une greffe d'une telle envergure est effectuée au Québec, les opérations de ce genre ayant généralement pour but de greffer des artères à des personnes âgées souffrant d'artériosclérose.

Le docteur Frenette a ajouté cependant que l'enfant ne retrouverait l'usage de ses membres que si le sang continue de circuler normalement dans sa jambe et son bras sectionnés.

SARRAZIN & CHOQUETTE
J.-P. LAMY, A. LAJUNESSE, R. SAURO, props.

Services orthopédiques
À PRIX COUPÉS

VENTE LOCATION AU MEILLEUR PRIX

Support parfait pour veines variqueuses
BAS ÉLASTIQUES en nylon diaphane sans couture
par Bauer & Black
Ces bas nouveaux, plus légers et plus élégants vous assurent un confort jusqu'ici inégal. Longueur au-dessus du genou, pied complet. Choix de deux épaisseurs.

BAS de toilette \$1880 **BAS culotte \$1480**

Talonniers et peau de mouton synthétique pour prévenir plaies de lit, appareils à pression, colliers, appareils traction, urinaires, cannes, béquilles, bretelles, redressement, marchettes, chaises d'aisance, bains de siège, etc., etc.

TOUT AU MEILLEUR PRIX

921 est, rue Sainte-Catherine 842-9622 6511, rue Saint-Hubert 272-8233

Pourquoi payer plus cher ailleurs!

LÉGER COMPTANT REQUIS TERMES FACILES GMAC

COMMANDEZ MAINTENANT PRIX D'AUBAINES

Le Mans 2D

Le Mans 1976 \$4,111

PRIX À PARTIR DE: **\$4,111**

TRANSPORT INCLUS

Citoyen

BUICK PONTIAC

Le monde merveilleux d'un service impeccable

3500 ouest, Jean-Talon Tél.: 735-3792

LÉGER COMPTANT REQUIS TERMES FACILES G.M.A.C.

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration
la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM editorialiste en chef

La ferme ambigüité de M. Bourassa

Après quelque deux heures d'entretien avec le premier ministre Bourassa sur le problème constitutionnel, une chose est claire: la position de son gouvernement en cette matière n'est pas claire.

Certaines positions sont formulées en termes forts: si Ottawa rapatrie unilatéralement la Constitution ce sera l'affrontement le plus sérieux qu'il y aura jamais eu entre Québec et Ottawa; la détermination et la fermeté du Québec seront absolument inébranlables; tous les moyens seront considérés pour arrêter un tel geste.

Mais il s'empresse de nuancer ses propos en disant qu'il faudra quand même examiner les conséquences d'un rapatriement unilatéral sur le partage des pouvoirs, notamment dans le domaine culturel, ajoutant que le gouvernement du Québec ne pourra jamais accepter que le gouvernement fédéral "puisse unilatéralement modifier la Constitution dans les secteurs de compétence conjointe ou des secteurs qui peuvent affecter l'équilibre culturel des francophones". Et il nuance encore davantage ses menaces en ajoutant que "si le rapatriement est fait avec des garanties absolues pour les provinces, il devient moins unilatéral".

Donc le gouvernement du Québec ne se battra que si un rapatriement unilatéral signifie que le gouvernement d'Ottawa a décidé de modifier unilatéralement la Constitution. Ce ne sera pas nécessairement la bagarre mais la bagarre si nécessaire.

Au 60, mardi dernier, M. Bourassa s'est dit en continuité avec ses prédécesseurs en matière constitutionnelle. Et à LA PRESSE il déclarait qu'il est en continuité avec eux sur l'essentiel, c'est-à-dire, "la particularité du Québec, ce qui distingue le Québec".

Mais quand on lui demande de préciser ce qu'est au juste cet "essentiel" sur lequel il s'accorde avec ses prédécesseurs, il devient vague et prudent: "Mes propositions se trouvent, quand même à tenir compte de l'évolution sociologique du Québec ou de l'évolution des structures politiques un peu partout."

On voit que sa position est pour le moins flottante. Il se dit en accord avec tous les anciens premiers ministres sur le fait que le Québec n'est pas une province comme les autres, mais cette évidence sociologique ne paraît pas avoir encore déterminé chez lui une position constitutionnelle déterminée, ni dans son parti, qui n'a pas été consulté, ni au cabinet, parce que les discussions avec les gouvernements des autres provinces ne sont pas encore terminées. Comme si on pouvait compter sur elles pour obtenir des garanties culturelles distinctes.

Cette position flottante ambiguë est encore plus évidente quand on se réfère aux propos tenus à LA PRESSE, le mois dernier, par le ministre chargé du dossier constitutionnel, M. François

Cloutier. Il disait qu'à son avis les dossiers sectoriels n'ont pas tellement d'importance, qu'ils varient au cours des époques, que le problème du partage des pouvoirs se posera toujours. Il se disait plus intéressé aux institutions fédératives: la Cour suprême avec peut-être une espèce de Chambre constitutionnelle, la réforme du Sénat, parce que des institutions qui peuvent faire évoluer la Constitution peuvent accomplir davantage que le règlement de dossiers sectoriels. Pour lui on pourrait donc se contenter de rapatrier la Constitution, en l'accompagnant d'une bonne formule d'amendement et d'un certain nombre de mécanismes fédératifs permettant de faire évoluer les choses, puisqu'il est difficile de résoudre le problème du partage des pouvoirs à la faveur de discussions sur le rapatriement de la Constitution.

On se souviendra lors de la conférence constitutionnelle de 1971, à Victoria, le Québec s'était mis d'accord avec toutes les provinces et le fédéral sur une formule de modification de la Constitution. Mais il avait fait échouer la conférence en insistant sur un partage des pouvoirs au chapitre de la sécurité sociale. Or si la formule d'amendement de Victoria est encore valable (comme l'a dit M. Cloutier en février), le problème du rapatriement ne devrait donc pas représenter une menace du genre de celle qu'évoquait M. Bourassa à LA PRESSE. La vérité que cette opération offre au Québec un important pouvoir de négociation puisque, traditionnellement, il pouvait la faire échouer

s'il n'obtenait pas une répartition satisfaisante des pouvoirs entre le fédéral et les provinces.

Maintenant que la sécurité sociale a fait l'objet d'arrangements administratifs satisfaisants — mais non d'un amendement constitutionnel — voici que M. Bourassa réclame des garanties en matières culturelles. Ces garanties s'appelaient dans un premier temps "souveraineté culturelle", maintenant elles s'appellent "sécurité culturelle". Est-ce à dire que là aussi le Québec se contenterait éventuellement d'un arrangement administratif au sujet des communications, par exemple, accompagné d'un rapatriement assorti de la formule d'amendement élaborée à Victoria, quitte à reporter sine die un éventuel amendement constitutionnel qui le concrétiserait définitivement?

Quand on rapproche les propos de M. Cloutier de ceux de M. Bourassa, ne peut-on en conclure qu'à défaut d'une politique constitutionnelle claire et ferme, le gouvernement Bourassa aborde ce problème d'une manière très pragmatique, c'est-à-dire en recherchant des accommodements de circonstance qui donneraient un certain sens à un certain fédéralisme, peut-être rentable à court terme, mais coûteux à longue échéance?

M. Bourassa n'a pas encore démontré qu'il se situe dans la continuité de ses prédécesseurs. Comme eux il dit non, mais peut-être pas pour les mêmes bonnes raisons.

Marcel ADAM

bloc-notes

Du sable dans les rouages

En demandant à la Cour suprême de se prononcer sur la validité de sa loi contre l'inflation, le gouvernement fédéral tente de prendre le taureau par les cornes.

Techniquement, le recours au tribunal suprême revêt des aspects complexes. Les professeurs d'une commission scolaire de l'Ontario (Renfrew) ayant décidé de contester la validité d'un accord entre la province et le gouvernement fédéral concernant l'application à l'un des cas des mesures anti-inflationnistes, le gouvernement fédéral a court-circuité les tribunaux inférieurs et demande à la Cour suprême un jugement à la fois sur la plainte des professeurs de Renfrew et sur la validité constitutionnelle de sa propre loi. Le but de l'opération est d'éviter une perte de temps et des procédures paralysantes.

Nous ne sommes donc nullement en présence d'un conflit entre gouvernement fédéral et gouvernement provincial.

Au contraire, il s'agit de savoir si deux gouvernements peuvent appliquer conjointement une loi tenue, par hypothèse, pour non constitutionnelle. L'argument des enseignants ontariens est qu'une province ne peut pas prolonger le bras du gouvernement fédéral dans un secteur — notamment l'éducation — qui ne ressortit pas à la compétence d'Ottawa, sans une loi du Parlement provincial. Pour éviter une pétition de principe, pour prévenir une situation dans laquelle la vraie question serait escamotée

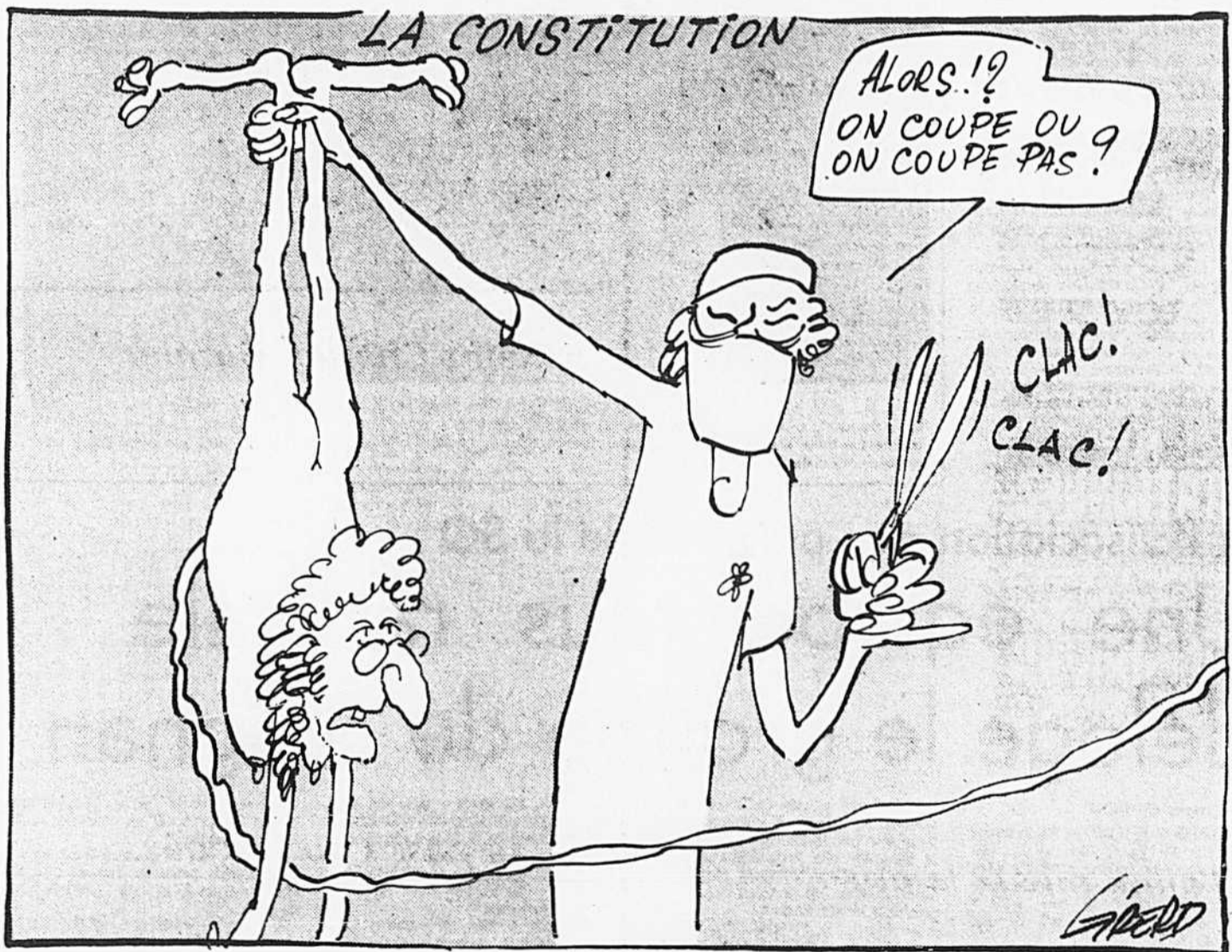
la vraie question portant sur la validité de la loi fédérale contre l'inflation) le ministre fédéral de la Justice soumet et le dossier des enseignants et sa propre loi à l'examen du tribunal suprême.

Que faire, si la Cour émet un avis défavorable? Remettre la loi sur le métier et donner à l'opposition l'occasion d'attaques nouvelles contre un ensemble de mesures qui n'a jamais cessé de porter la marque de l'improvisation?

Car c'est bien là la critique la mieux fondée qu'on puisse adresser aux auteurs d'un programme qui, le 13 octobre dernier, a pris tout le monde par surprise. M. Trudeau a opéré le patient à froid quand il aurait fallu le préparer lentement à l'austérité.

Pour le reste, ce qu'on voit n'a rien que de très humain. Tout le monde est naturellement contre l'inflation. Et depuis longtemps. Mais quand il s'agit de répondre à l'appel du sacrifice la troupe se débine. Au moment même où le ministre Bastford annonçait que la Cour suprême serait appelée à se prononcer sur la requête des enseignants de Renfrew, une délégation d'une autre commission scolaire de l'Ontario (Simcoe) allait demander des explications à Ottawa sur le refus d'une augmentation de 37 pour cent dans l'échelle des salaires... Et n'ayons surtout pas la naïveté de nous demander s'il y a résistance dans la "belle" province. Elle n'est pas sporadique, elle est organisée.

Guy CORMIER



LETTRES

Le conflit des enseignants

Nous assistons, spectateurs et victimes, impuissants et silencieux, (pour cause) au grand marathon des conflits ouvriers, grèves, et mesures de pression. Inutile de suggérer, à la face de tous les maux que ces turpitudes fascinent, que ces conflits se font toujours sur le dos du gagne-petit, au profit de ce qu'on a le culot d'appeler "la solidarité syndicale", une dénomination sans doute enfantée par un cerveau moulu dans quelque fût de ratés.

De tous ces branle-bas nous sortons toujours perdants. Le seul vainqueur est toujours l'Osiris moderne, protecteur des morts et fabricant de malades sur commande. Notre syndicat. Ce n'est pas le syndicat qui accomplit sa supposée besogne ou mission de négociateur au service du travailleur mais bien les travailleurs qui servent candide-ment de piédestal, ou mieux, de tremplin destiné à satisfaire les ambitions politiques à idéologies douteuses de certains chefs syndicaux. Candeur naïve.

Le conflit numéro un de l'heure est celui des enseignants, non pas tellement aux prises avec le gouvernement, mais bafoués littéralement par leur pseudo-parapluie, la CEQ... de connivence avec on ne sait qui, ni pourquoi, ni comment, ni jusqu'à quand. Il est bon de se grouper pour prendre conscience de ses besoins, de ses droits et de ses devoirs. Normalement, besoins, droits et devoirs devraient être sur le même palier.

Besoins: Dans le cas des enseignants, un salaire de professionnel qui leur permettrait, au sein de la

société actuelle, de vivre honnêtement et honorablement en vrai professionnel. Des conditions de travail normales. Etc, etc...

Droits: La CEQ nous le dira si nous ne le savons pas. C'est d'ailleurs le seul point qu'elle connaît. De fait, on se moque éperdument de nos besoins. On en parle pour nous engluier. Quand le piège est fermé sur la patte ou sur la tête, la démagogie proverbiale se charge de nous lessiver sur nos droits.

Devoirs: L'étudiant d'abord. Depuis l'accouchement du ministère de l'Éducation, pénible dégradation de l'éducation et de l'instruction au Québec; depuis la dernière pendaison, si vous préférez l'exécution des collégiés privés et des communautés religieuses par un Premier ministre et son équipe du tonnerre du temps; depuis les insolences fielleuses du Frère Untel, un autre fiéffé champion de la virevolte, la CEQ ne veut plus de professionnels de l'enseignement mais plutôt 80.000 suiveurs syndicaux prêts à sacrifier les intérêts et les aspirations de la jeunesse du Québec et leurs propres intérêts au profit de la CEQ. Pour elle un bon professeur, un bon enseignant est avant tout un berné syndicaliste.

Conscience outrée de ses droits. Inconscience de ses besoins. Ignorance crasse de ses devoirs. Et va la barque! Et sombre la barque! Le tout avec une certaine complaisance de politiciens en place qui semble vouloir transformer un mouvement légitime au départ en véritable "racket" de la protection légalisée.

Il est temps que cessent les

lies, qu'on se concentre surtout sur la lutte à l'ignorance au Québec, qu'on mette de côté ou qu'on relègue aux oubliettes ce cri pervers "Solidarité syndicale". Pauvre toi... que de crimes peuvent se commettre en ton nom! Ne vaudrait-il pas mieux que l'on repense sa mission de formateur, devenue mission déformatrice, pour enfin cesser de s'aliéner parents et étudiants, afin de se mériter le respect et la considération des Québécois.

Le ridicule ne tue peut-être pas si radicalement qu'une balle de carabine, mais il peut facilement, dans le climat de détérioration actuel, nous cataloguer immédiatement comme dindons de la farce. Imaginez-vous, d'un coup, 80.000 nouveaux dindons... cela créerait un

bon surplus de viande molle et une baisse des valeurs. Ne serait-ce pas une des raisons du peu de sérieux que l'on prête à la classe enseignante. Nous avons peut-être le syndicat que nous méritons. Mea culpa. Si nous étions plus professionnels, nous serions peut-être ce que nous sommes en voie de ne plus être. Tout le monde aime la musique, mais pas nécessairement la même mélodie.

Enseignants, réveillez-vous! Parents, réveillez-vous! Etudiants, réveillez-vous! La soupe colle au fond, cela sent le brûlé, cela prendra couleur merdoie. On ne rit plus avec nous, on rit de nous.

P. OUELLET
Montréal

CFVO n'est pas un échec

Monsieur Jean-Guy Dubuc, Editorialiste, LA PRESSE, Monsieur Dubuc,

Permettez-moi de douter de vos connaissances en coopératisme, et par la même occasion de trouver votre critique plutôt gratuite. Je veux parler de l'éditorial du mercredi 10 mars 1976, concernant CFVO. Que CFVO n'ait pu réaliser le rêve dans son entier, j'en suis. Cependant, je n'oublie pas certains principes de sciences humaines qui me disent que tout changement social d'envergure met du temps, est souvent chaotique, et que les moyens choisis pour l'action relèvent souvent de la méthode "essai et erreur". J'ose espérer, monsieur Dubuc, que vous connaissez ces principes.

Quand Télé-Métropole se fait vertement reprendre par le CRTC, qu'on lui reproche de ne pas respecter les engagements pris, de présenter des émissions à haut contenu de violence, de berner le public et l'organisme qui a la garde des ondes (le CRTC), je n'ai pas entendu beaucoup de personnes s'élever pour dire que le système capitaliste "perdait de ses plumes", n'avait pas fait ses preuves et qu'en l'occurrence, il était inutile de renouveler le permis de cette entreprise!

J'aimerais rapprocher l'expérience CFVO de celle de Tricofil et rappeler les paroles que M. Alfred Rouleau prononçait cette semaine à la réunion annuelle du mouvement Desjardins: "Quant on investit dans une petite entreprise, ou un,

coopérative, ou dans Tricofil, ce n'est pas un investissement tout à fait semblable à celui qu'on fait dans l'ITT". Et bien, mois je dis: quand on accorde un permis à une coopérative de télévision qui se veut novatrice, tant dans son contenu que dans sa forme, qui a des intentions très claires en termes de changement social, culturel et économique, en vue d'une promotion collective, je dis que c'est un peu différent que d'accorder un permis à Télé-Métropole. Et faire un constat d'échec et suggérer un rejet c'est avoir le jugement rapide et facile.

Il n'y a pas dix coopératives de télévision au Québec ou même au Canada; de ce type et de cette envergure il n'y en a qu'une. Laissez-moi vous dire que les experts sont plus nombreux quand il s'agit de se faire oiseau de malheur que lorsqu'il s'agit de nous dire comment relever un tel défi.

"Avec surprise, on se rend compte, aujourd'hui, que la télévision qui sert le mieux les intérêts de la collectivité appartient à une

entreprise privée: le Télé-câble-Vidéotron..." Faudrait-il vous rappeler, monsieur Dubuc, que cette expérience est la centième et que soixante-dix autres ont déjà échoué, pour aujourd'hui commencer à prouver que ce peut être valable (j'en suis personnellement convaincu). Je n'ai pas encore vu soixante-dix coopératives de télévision échouer, et CFVO n'est pas un échec.

CFVO doit réévaluer ses objectifs, ses moyens, son orientation. Et pour l'avoir vu naître à partir d'une toute petite idée, le 16 avril 1972, pour avoir vu tant de gens motivés, engagés et décidés à réaliser le rêve, je suis persuadé que les membres actuels (12.000) et la population de l'Outaouais sauront faire l'examen de conscience nécessaire.

Coopérativement vôtre,
Pauline MAROIS,
Membre sociétaire de la
Coopérative depuis le
16 avril 1972
Boulevard Cherrier,
Ile Bizard.

Une école modèle

Gilberte Trudeau, S.N.J.M.
Directrice
Pensionnat Mont Jésus Marie,
Montréal.

Chère Soeur Gilberte Trudeau, J'accuse réception de votre lettre du 4 mars indiquant que, contrairement à ce que le calendrier scolaire prévoyait, jeudi, le 18 mars sera considéré une journée régulière de classe à cause des retards accumulés imputables à la mauvaise température.

Permettez-moi de vous féliciter et de vous remercier de vos hauts standards.

Il est réjouissant de constater que, dans le climat actuel, il existe toujours des éducateurs responsables et dotés de conscience professionnelle. Ce n'est pas, hélas, dans une école publique qu'un tel geste aurait été accompli.

Encore une fois merci!
Robert J. MARTEL
Montréal

Vacanciers, méfiez-vous!

Nous approchons de nouveau de la saison des projets de vacances au bord de la mer et de la publicité alléchante, faite par les villégiatures de la côte Est des États-Unis afin d'attirer les vacanciers canadiens.

Beaucoup de ces endroits offrent des séjours vraiment agréables. Ma femme, mes deux enfants et moi avons déjà eu l'occasion de passer de belles vacances au Cape Cod, en Caroline du Sud et en Floride. Mais il y en a d'autres.

C'est ce que nous avons découvert l'été dernier, après avoir réservé une chambre avec cuisine dans un motel (le Maunaloa) à North Wildwood, dans l'État de New Jersey, dont la publicité nous avait attirés.

Après avoir payé d'avance \$315 pour la semaine (imprudence à éviter), au lieu des vacances tranquilles que nous espérions, nous avons vécu un véritable cauchemar: le fourneau de la cuisine laissait échapper du gaz toxique en permanence et n'a jamais été réparé. On ne nous permit pas de téléphoner au bureau du motel (il n'y a pas de téléphone dans les chambres). Nous eûmes la visite, en plein jour et devant nos voisins ébahis, de quatre policiers armés, en uniforme, appelés par le gérant qui nous a accusés d'avoir fait confectionner une clé de réserve pour notre chambre, ce qui, semble-t-il, est "strictly forbidden", la direction ne permettant qu'une clé par famille. Et nous fûmes soumis à plusieurs autres brimades, trop longues à

raconter. Finalement, effrayés par l'attitude du gérant et de ce qui pourrait nous arriver le dernier jour, nous partîmes 24 heures à l'avance, heureux de nous en tirer sans plus de mal.

Revenus sains et saufs au Canada, j'écrivis au président du Greater Wildwood Hotel and Motel Association pour me plaindre du traitement scandaleux auquel nous avions été soumis; au lieu d'une réponse de sa part, je reçus uniquement une lettre d'injures supplémentaires de la part du gérant du motel.

La mentalité dans cette localité semble d'ailleurs plus proche de celle d'un lieu de détention que de détente. Jugez-en vous-même: à chaque pas on rencontre des écriteaux menaçant le vacancier d'amendes allant jusqu'à \$500 si l'on ose manger, jouer à la balle, boire ou promener son chien sur la plage. Quant à changer de vêtements, ceci est rigoureusement interdit (a) sur la plage, (b) dans l'auto, (c) dans les toilettes publiques; n'essayez cependant pas de louer une cabine à cette fin: il n'en existe pas.

En tant que touriste, je comprends qu'on s'intéresse à mon argent. C'est normal. Mais je m'attends aussi à un certain respect de la personne, qualité que les gens de l'endroit semblent ignorer.

La morale de notre expérience? Caveat emptor — que l'acheteur se méfie.

Charles BAUER
Ottawa

Pour collectionneurs avertis



Vous êtes peut-être collectionneurs de timbres ou de papillons? Eh bien, laissez-moi vous dire que j'appartiens à ce joyeux groupe de citoyens de la belle métropole qui, depuis le début de la saison des neiges, font involontairement collection de contraventions (billets de stationnement). Saviez-vous que malgré la facilité avec laquelle on peut se les procurer, ces billets sont très dispendieux? En effet leur valeur varie de \$4 à \$23 l'unité.

Si vous êtes le moins des chanceux, vous pouvez aisément vous joindre à notre groupe de joyeux citoyens. Voici comment procéder: stationnez dans une des rues situées près d'un établissement achalandé de Montréal, tels les centres d'achats, les cinémas, etc... Vérifiez si sur les trottoirs il ya des panneaux amovibles en bois qui interdisent de stationner à cet endroit pour permettre le déblaiement de la neige, et si vous n'en voyez pas, attendez que souvent le vent les renverse, alors tout va très bien. Vous aurez droit à une contravention et comme prime à un remorquage, et ce sans compter le plaisir de parcourir les rues avoisinantes pour retrouver votre voiture (...)

Au rythme où ces billets sont distribués, le déficit des Olympiques sera bientôt comblé.

Gerald GAUTHIER
Montréal, P.Q.

"J'aime mieux la prison"

Je vous retourne le billet qu'on m'a accordé ce midi pour déneigement... \$23,00. Il y a quand même des limites pour abuser du monde. Quand j'ai stationné mon auto sur cette rue, il n'y avait pas d'enseigne nous avertissant qu'on allait passer. J'ai très bien regardé, justement parce que je craignais cela.

La seule explication, c'est qu'on a mis les pancartes juste avant, de

façon à pouvoir amasser de l'argent pour la ville. J'en ai marre comme bien d'autres citoyens qui se plaignent dans les journaux de ce temps-ci.

Je vous retourne donc ce billet, j'aime mieux faire quelques jours de prison pour goûter aux douceurs de la répression. J'envoie copie de cette lettre aux journaux.

R. PERRIER
Montréal

Que la lumière soit!

Le 3 mars dernier, dans La Presse, la Conférence catholique canadienne réitérait son opinion sur la peine capitale. En dépit de certaines admissions et de certaines réserves, nos évêques canadiens favorisent nettement l'abolition. Leur attitude se comprend. Certaines de leurs raisons laissent toutefois songeur.

Par exemple, la déclaration suivante: "Une société qui respecte le droit à la vie au point de ne pas vouloir recourir à la peine de mort pour se protéger crée ainsi une atmosphère favorable au respect des autres droits de la personne." Est-ce bien sûr? Est-il possible que si, dans notre société, les autres droits de la personne ne sont pas respectés comme ils le devraient — et qu'ils ne l'ont du reste jamais été à aucune époque et dans aucune société —, ce soit à cause de la coutume séculaire de mettre à mort les assassins?

Supposons que tous les honnêtes gens soient d'accord que la vie est un droit qui commande le respect pour

tous. Les criminels, eux, le seront-ils jamais? Voilà la question. Il ne faut pas être naïf. Si moi, je respecte la vie, la famille, les droits et la propriété des autres, qui peut me garantir que les bandits respecteront ma vie, ma famille, mes droits et mon argent, si un jour je me trouve sur leur chemin? Et quelles sont les chances de les convertir, par l'exemple ou la persuasion, même par l'emprisonnement, au respect du droit des autres. C'est là tout le problème.

Alléguer que la vie est un droit absolu pour tous, sans distinction, c'est y aller un peu fort. C'est vrai dans le cas des innocents, mais pas nécessairement dans le cas des coupables. Si toutefois, c'était vrai pour tous indistinctement, pourquoi, dans la chrétienté, l'a-t-on visiblement ignoré à travers les siècles, jusqu'à notre temps?

Il semble, en effet, que les autorités religieuses aient pris bien du temps à s'opposer à la peine de mort au nom des enseignements du Christ. Pourtant, ceux-ci ne sont pas d'hier. A lire l'his-



Au lieu de tourner en rond

Ami Québécois, qui te soucies (enfin) de ta santé, quand je te vois courir nulle part, ça me fait de la peine.

Je l'ai déjà fait aussi, figure-toi. J'ai déjà levé des poids inventés, combattu des résistances fictives, couru nulle part, forcé pour forcer.

Puis-je te dire mon expérience?

Je me suis acheté un coin de terre, pas cher. Une ferme désaffectée. Que

je rafistole et valorise tout doucement. Et j'ai un jardin potager du tonnerre. Pour l'agrandir encore, je défriche, j'enlève des pierres dont je fais un muret. Je lève des poids et ça donne quelque chose. Donc le cœur y est davantage. Parfois il faut les rouler, les pierres. Tantôt il faut pousser, tirer, lever, peser. Parfois il faut grimper; ailleurs il faut scier, bûcher, pelleter, piocher, biner, faucher, etc. Je suis convaincu, et des gymnastes me l'on

confirmé, que je fais la plus grande diversité d'exercices qui soit. Et dans l'air pur, encore. Et ça laisse quelque chose de tangible. Quelque chose pour les miens, pour les amis, pour le Québec, quelque chose en soi, quoi. Un joli petit domaine champêtre, c'est une valeur, non?

Alors si tu peux, (sinon seul, groupez-vous, que diable) tu ferais peut-être bien de cesser de courir en rond autour de la piste, ou en carré autour

du parc, mettre la main sur un bout de sol arable abandonné (au Québec il y en a, il y en a tant que c'est criminel de ne pas utiliser cette richesse) avec un bâtiment ou deux, et la réparer, aménager, enjoliver, cultiver. Et, quand tu courras, ce sera peut-être pour aller cueillir les baies, avant que le vent menaçant ne les fasse choir.

B. COLPRON
Montréal

A Saint-Charles-Garnier

Réponse à madame Colette Biche
Commissaire

L'école St-Charles-Garnier ne fermera pas en septembre, mais sa fermeture est à prévoir sous peu. L'an prochain, elle devra fonctionner sans directeur. Que vaut une école sans direction? Un corps sans tête? Je vous le demande.

Lorsque j'ai écrit "pour quelques dollars de plus", je me référais à l'école St-Charles seulement, la considérant un cas particulier de par sa situation géographique: au milieu de trois écoles anglophones, ce qui ne faisait pas des centaines de milliers de dollars de plus.

Quant à l'inscription des 50 nouveaux élèves de langue française à "St. Rita's", il est évident que je n'ai pu obtenir ce renseignement des responsables de la CECM, puisqu'il sem-

ble interdit de fournir des chiffres sur le nombre de francophones au secteur anglais. J'ai réussi à apprendre ce fait en téléphonant au directeur de cette école pour lui demander la procédure à suivre pour inscrire mes enfants à son école, même s'ils n'ont aucune connaissance de la langue anglaise. Ce monsieur très gentil, parlant très bien le français, m'expliqua qu'il n'y avait pas de problème; les professeurs de cette école amusent les enfants de langue française désireux d'aller au secteur anglais, tous les samedis matins au sous-sol de l'église et ce dans le but de leur faire réussir le test d'entrée. A ma question: "Est-ce assuré qu'ils réussiront le test suite à ces réunions du samedi?" Il me dit: "Sur une cinquantaine d'enfants présentes en septembre, deux seulement n'ont pu réussir le test". D'où ma conclusion de

quelque 50 nouvelles inscriptions de francophones à cette école.

Sachez, chère madame, que j'apprécie grandement que vous ayez répondu

à mon inquiétude, mais vous ne l'avez pas dissipée pour autant.

R. DELISLE
Montréal

Le train est plus français

L'Association des contrôleurs aériens est en train d'essayer de contrôler l'usage sans cesse croissant de ces services, qui, selon M. Lang lui-même, reçoivent une subvention plus grande que celles des chemins de fer, que le fédéral essaie d'abandonner.

Pour semer un climat de panique dans la population, ils répandent le mensonge hystérique qui veut que le français soit une menace à la sécurité du public.

Le manque de bilinguisme des lignes aériennes, surtout à Air Canada, est notoire. M. Keith Spicer constate qu'à Air Canada, "ça n'avance pas et même, ça recule". (Droit, mardi 3 février '76).

Pourtant, d'après Gilbert Brunet (Droit, 3 février '76) le fédéral encourage l'usage sans cesse croissant de ces services, qui, selon M. Lang lui-même, reçoivent une subvention plus grande que celles des chemins de fer, que le fédéral essaie d'abandonner.

Le Québécois qui se voit insulté dans les annonces du syndicat des contrôleurs de trafic aérien pourrait se rendre service en boycottant les lignes aériennes et en utilisant les trains ou, selon M. Spicer, le progrès vers un vrai bilinguisme est plus avancé.

Harry GOW
Hull

Ça se passe au Québec...

Monsieur Le Président
Bill Wong's Restaurant
7965 Décarie
Montréal
Cher Monsieur,

J'ai reçu ce midi (le 5 mars) un appel téléphonique de la part d'un certain Monsieur Titley m'invitant, en anglais, et en votre nom, à un dîner d'hommes d'affaires à votre restaurant.

Sur demande de parler français, il

a tout simplement raccroché. Je crois comprendre que la langue française n'a pas, chez vous, le statut de langue officielle.

En ma qualité de Québécois, j'évitais d'aller manger à votre restaurant... je m'y sentirais dans une ambiance impropre à une bonne digestion.

Québécoisement vôtre,
Paul-Emile FAUCHER
Notaire
Pointe-Claire

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. La lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres majuscules son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone, si possible, et il nous sera nécessaire de communiquer avec lui. Seuls son nom et sa ville de résidence seront publiés. LA PRESSE se réserve le droit d'adapter les lettres selon l'espace disponible; la concision est donc fortement recommandée. Autant que possible, nous préférons recevoir les lettres par la poste. Adressez vos lettres comme suit: "Lettres des lecteurs", Service de l'édition, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec.

VENTE 20% de RABAIS COMMANDEZ DES MAINTENANT ET ECONOMISEZ!

FENÊTRES, PORTES
EN ALUMINIUM HIVER-ÉTÉ AVEC MOUSTIQUAIRES

- Vitres de porte en VERRE TREMPÉ
- Faites sur mesures
- Première qualité
- MAIN D'OEUVRE et GARANTIE ECRITE DE 5 ANS
- Choix de couleurs
- Facilement amovibles de l'intérieur
- 3 rainures
- Isolation impenetrable pour étanchéité parfaite.

ACHETEZ MAINTENANT
PAYEZ EN JUILLET
PAS D'INTERÊT

SERVICE D'ACHAT A DOMICILE
JOUR ET SOIR

• TERMES FACILES •
Aussi AUVENTS,
REVÊTEMENTS en ALUMINIUM,
FENÊTRES COULISSANTES
PANORAMIQUES
et PERSIENNES

DÉMONSTRATION ET
ESTIMATION GRATUITES

TELEPHONE:
731-7676

MORGO ALUMINIUM INC. 8225, av. Mayrand
Montréal

• Achetez avec confiance • Plus de 20 ans d'expérience

Seigneur, que la lumière soit.

Arthur PICHE
Montréal

Le rapatriement de la Constitution va marquer le début de la 4e session

par Marcel DESJARDINS de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le rapatriement de la Constitution, l'austérité financière, la réforme administrative, la décentralisation de l'appareil gouvernemental, les relations de travail et l'assurance-automobile figureront parmi les principaux thèmes du discours inaugural que le lieutenant-gouverneur livrera mardi à l'Assemblée nationale.

C'est au milieu de la discorde Québec-Ottawa sur le rapatriement de la Constitution et le financement du déficit olympique que s'engagera, demain, la 4e session de la 30e Législature québécoise.

C'est probablement la première fois depuis le "non" du Québec à Victoria qu'une session québécoise s'engage sous un firmament Québec-Ottawa aussi nuageux.

Il sera intéressant de déterminer quelle importance M. Robert Bourassa accordera à la querelle constitutionnelle dans le discours inaugural que lira M. Hugues Lapointe. Car depuis "les boutades" de M. Pierre Elliott Trudeau aux libéraux fédéraux réunis à Québec, M. Bourassa est subitement devenu le défenseur des droits fondamentaux des Québécois au sein de la Confédération, une corde qui manquait à son arc.

L'escarmouche Trudeau-Bourassa sur le rapatriement de la Constitu-

tion n'a pas manqué de surprendre les adversaires des libéraux québécois qui parlent de "complot", de "chicanes politiquement rentables entre frères de sang" et, comme M. Jacques-Yvan Morin, sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada, en fin de semaine, d'un débat purement artificiel. Car on était plutôt habitué à la paix, l'ordre et l'harmonie en matière de relations Québec-Ottawa sous M. Bourassa.

Le débat restera passablement abstrait tant et aussi longtemps que M. Trudeau ne mettra pas en exécution sa menace formulée à Québec, c'est-à-dire rapatrier unilatéralement la Constitution. M. Trudeau, on le sait, a d'autres chats à fouetter de ce temps-ci. Il songe tout de même à convoquer les premiers ministres provinciaux pour le mois d'avril.

Il ne faudrait pas oublier, en évaluant les hypothèses de complot appréhendé, que dès le lendemain de sa réélection, le 8 juillet 1974, alors qu'il conservait le pouvoir et regagnait une majorité parlementaire confortable, M. Trudeau s'empressait de téléphoner à M. Bourassa pour lui faire savoir qu'il comptait rapatrier l'AANB durant ce nouveau mandat. Celui-ci s'écoula et on prête des velléités de départ à M. Trudeau. Que le premier ministre outaouais veuille accélérer

les travaux constitutionnels à ce moment-ci et que la nonchalance québécoise en la matière lui foute la mauvaise humeur, il ne faut pas s'en étonner.

D'ailleurs, M. Bourassa reconnaît qu'il s'agit là d'un objectif bien légitime de la part de son homologue fédéral. "Nous voulons tous avoir quelque chose pour marquer notre régime. Moi, confie-t-il, c'est le français langue officielle."

Les thèmes

Demain, cependant, par le biais du Discours inaugural, document qui résume les intentions du gouvernement pour les prochains mois, M. Bourassa aura l'occasion de préciser quelque peu la politique québécoise actuelle en matière constitutionnelle. Jusqu'ici les entretiens constitutionnels se sont déroulés derrière des portes closes. C'est le ministre des Affaires intergouvernementales, M. François Cloutier qui devait admettre leur existence au début de l'année dans une entrevue à LA PRESSE.

Il faudra voir si le gouvernement utilisera le Discours inaugural pour réitérer les avertissements que M. Bourassa n'a cessé de servir au gouvernement fédéral, ces derniers jours, dans des entrevues à la presse québécoise. On verra si à l'intérieur de ce document très très officiel il définira mieux les exigen-

ces québécoises accompagnant le rapatriement du document constitutionnel. A Ottawa, les anglophones définissent cette démarche de la façon suivante: "to put your money where your mouth is!"

Comme le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, l'a souligné dimanche, la question constitutionnelle n'est certes pas le grand problème québécois de l'heure. M. Bourassa l'a admis à LA PRESSE, vendredi.

Par conséquent, la prochaine session portera sur bien d'autres questions qui préoccupent davantage les législateurs. A ce chapitre, les questions ouvrières ne sont certainement pas les moindres.

Ainsi le gouvernement négocie péniblement avec ses propres employés et ne parvient pas à faire débouler ce processus qui, pour des milliers de Québécois, malades, enseignants, parents, étudiants et contribuables en général, passent bien avant le fait que la Constitution soit toujours à Londres.

En plus des négociations dans les secteurs public et parapublic, le gouvernement Bourassa se retrouvera bientôt avec celles des employés de la construction. Ces négociations risquent d'avoir des répercussions importantes sur le chantier olympique et la Baie James, deux projets coûteux. Leurs incidences sur les finances de la pro-

Enfin, le gouvernement Bourassa envisage depuis longtemps une refonte du Code de travail. Un projet déjà déposé vise à encadrer en quelque sorte la démocratie syndicale au Québec. Certaines des mesures appliquées au secteur de la construction pourraient être étendues à l'ensemble des syndicats québécois. Stratégiquement, le gouvernement Bourassa voudra certainement attendre à l'automne avant de se lancer dans cette opération.

A ce moment-là, il n'y aura plus d'urgence olympique, les négociations dans les secteurs public et parapublic seront complétées, les caisses syndicales ne seront pas encore renflouées. Par conséquent, le gouvernement pourrait procéder avec un minimum de risques.

L'austérité et la réforme administrative seront probablement deux autres thèmes auxquels le gouvernement accordera passablement d'importance demain.

M. Bourassa répète que le Québec traverse la période d'austérité financière la plus importante depuis 6 ans — c'est de bonne guerre en pleine période de négociation collective — et que le budget du printemps sera le plus difficile depuis 6 ans. Les projets coûteux seront rares. Il n'est même pas assuré que le gouvernement puisse agir dans le domaine urbain — l'habitation, entre autres comme

les rapports Castonguay et Legault le lui suggèrent.

On sait cependant que le ministère des Affaires municipales travaille à la préparation d'un code d'éthique pour les municipalités, et d'une loi de l'urbanisme.

Au chapitre de la réforme administrative, il sera question de la création du futur ministère des Parcs et des Loisirs promis pour l'automne. Quant au ministère des Ressources humaines dont rêvait l'ancien ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, sa naissance semble compromise pour le moment. Il semble aussi que la publication du livre blanc sur le même sujet soit aussi reportée.

Le gouvernement examine également la mise en vigueur d'un ambitieux programme de décentralisation des services administratifs gouvernementaux. Il en fera état demain. Ce processus débiterait dans le domaine de l'éducation.

Il se pourrait enfin que l'on soit fixé sur les changements envisagés à l'assurance-automobile. Le gouvernement se dirigerait vers une espèce de "no fault" partiel.

Par ailleurs, le gouvernement Bourassa innovera cette semaine. Dans les jours qui suivront le discours inaugural, il déposera les projets de loi qu'il entend faire adopter avant la fin de juin alors que les députés s'accorderont un "congé olympique".



Le premier ministre Bourassa et son homologue terreneuven Frank Moore ont discuté du rapatriement de la Constitution, samedi, au bureau de M. Bourassa, dans l'édifice de l'Hydro-Québec. Il semblait acquis même avant la rencontre que les deux hommes étaient d'accord sur au moins un point: il est inacceptable que le premier ministre Trudeau entreprenne le rapatriement de la Constitution sans consulter les provinces.

Une sorte de coup d'Etat contre Québec

— Jacques-Yves Morin

Le chef de l'Opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin, voit dans le geste du premier ministre du Canada de vouloir rapatrier unilatéralement la constitution tous les éléments d'un coup d'Etat contre le Québec.

Il estime que M. Pierre Elliott Trudeau a agi comme il l'a fait parce que le moment était venu de mettre le Québec à sa place une fois pour toutes avant que le Parti québécois ne devienne trop puissant.

Conférencier au banquet de clôture du 142e congrès annuel de la Société Saint-Jean-Baptiste, samedi, M. Morin a donné trois raisons pour expliquer le comportement de M. Trudeau:

1— les Québécois sont encore un peu hésitants quant à leur avenir (les sondages donnent de 30 à 40 pour cent d'indécis);

2— les dirigeants actuels du Québec sont liés par la conception du fédéralisme rentable;

3— M. Trudeau n'est peut-être pas le démocrate que nous pensions ou qu'il disait qu'il était.

"Ce n'est pas le Canada anglais qui n'est pas démocratique; c'est Trudeau", a-t-il remarqué.

M. Morin se méfie de "lord Elliott" et de sa suggestion d'un référendum pour le rapatriement. Il a rappelé que le référendum a déjà été utilisé pour "mieux nous casser". Donnant en exemple le référendum sur la conscription, il a précisé que l'on n'avait pas tenu compte du non du Québec, ne tenant compte que du oui du reste du pays.

Par contre, il a tenu à remercier officiellement M. Trudeau, au nom de tous les québécois, d'avoir énoncé clairement ses politiques.

Pour M. Morin, il n'y a pas d'autre voie pour un Québec fier, qui

se tient debout, que celle de l'indépendance.

Il mentionne à ce sujet que les États-Unis ont donné l'exemple, il y a 200 ans, et qu'ils vont célébrer ça follement cet été.

"Ce principe a fait le tour de l'Asie et de l'Afrique et, oh! scandale, il apparaît au Québec", déclare-t-il.

Le nouveau président de la SSJB, M. Jean-Charles Desroches, comptable à l'emploi du ministère du



Revenu du Québec, avait déclaré plus tôt que le rapatriement de la constitution serait sa priorité numéro un et que les membres seraient appelés à participer.

Vient ensuite dans l'ordre, la suite de l'étude sur l'intégrité du territoire, l'aide aux gens de l'air pour qu'ils puissent communiquer dans leur langue, la lutte linguistique globale, les communications, les districts bilingues.

Bourassa dit avoir l'appui de ses homologues contre Ottawa

par Réal BOUVIER

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa dit avoir l'appui de la majorité des premiers ministres provinciaux pour empêcher le gouvernement fédéral de rapatrier unilatéralement la constitution.

M. Bourassa rencontra samedi, à Montréal, son homologue terreneuven, M. Frank Moore. Le premier ministre du Québec a l'intention de rencontrer ou de discuter au téléphone avec les autres premiers ministres afin de mettre sur pied une ligue pour freiner les intentions avouées de M. Trudeau en matière constitutionnelle. M. Bourassa a dit que les conversations qu'il a eues jusqu'à maintenant étaient très encourageantes en ce sens.

M. Moore a confié aux journalis-

tes qu'il comprenait très bien la situation du Québec et les raisons qui le pousse à réclamer des garanties culturelles.

Il a expliqué que chaque province s'attend à des garanties dans différents domaines, mais qu'elles n'ont pas toutes les mêmes priorités. M. Moore, qui est président de la Conférence des premiers ministres, a entrepris de consulter ses collègues pour adopter une position et faire échec à l'ultimatum de M. Trudeau.

MM. Bourassa et Moore partagent l'avis qu'il est inacceptable que le fédéral décide seul de rapatrier la constitution. M. Bourassa va plus loin en disant qu'il ne peut pas accepter la contrainte de donner son point de vue d'ici un mois. Il a d'ailleurs déjà laissé savoir que cette question ne figurait pas

actuellement parmi les problèmes prioritaires à régler.

Il n'a pas caché non plus que si Ottawa devait agir seul, on pouvait s'attendre à une des plus sérieuses confrontations qu'a connues le Canada et à de sérieux problèmes.

M. Bourassa croit qu'il s'en suivrait un déséquilibre des pouvoirs entre les gouvernements provinciaux et le fédéral, déséquilibre qui aurait des conséquences d'ordre juridique.

Appui

Répondant aux questions des journalistes à l'issue de sa rencontre avec M. Bourassa qui a duré 45 minutes, M. Moore a voulu appuyer la demande d'aide financière du Québec à Ottawa pour minimiser les effets du déficit des Jeux olympiques.

"C'est une responsabilité cana-

dienne, a dit M. Moore et en tant que Canadien, je ne peux faire autrement qu'appuyer une telle demande." Le premier ministre de Terre-Neuve a déclaré que lors de ses voyages au Canada et à l'étranger il avait été à même de constater que dans l'esprit des gens, les Jeux olympiques sont l'affaire du Canada et non pas seulement de Montréal.

M. Bourassa a par la suite précisé qu'il n'avait pas abordé la question au cours de l'entrevue avec M. Moore, mais que ce dernier avait fait cette déclaration spontanément. Il a ajouté que la prise de position de M. Moore ne le surprenait pas puisqu'un sondage a montré que la majorité des Canadiens sont en faveur d'une aide supplémentaire pour combler le déficit des jeux.

CRIMINALITE

(SUITE DE LA PAGE 1)

L'île de Montréal enregistrerait 80 vols. L'an dernier, on signalait aux policiers de la CUM 221 vols. Une augmentation de 176,2 p. cent. Le changement le plus significatif s'est produit en 1974 alors qu'on a enregistré 66 vols de plus que l'année précédente, soit 210 par rapport à 144 en 1973. En 1975, 221 vols ont été rapportés.

Les vols à main armée et les autres vols avec violence, classés sous le vocable "vol qualifié", ont augmenté de 154 p. cent depuis cinq ans. En 1971, on dénombrait 2,977 crimes du genre alors qu'en 1975, on en a enregistré 7,563. Uniquement pour les vols à main armée, l'augmentation a été de 67 p. cent en 1975. L'année précédente, 3,312 hold-up étaient perpétrés sur le territoire de la Communauté ur-

baine de Montréal, alors que l'an dernier on en a enregistré 5,532.

Pour les statistiques criminelles, les crimes majeurs comprennent également les vols de fait, les introductions par effraction, les vols simples et les vols de véhicules moteurs.

Dans ce dernier cas, le pourcentage d'augmentation est de l'ordre de 83,6 p. cent. En 1971, 7,582 vols de véhicules moteurs étaient signalés alors que l'an dernier, ces actes criminels se chiffraient à 13,925. En 1974, 11,550 automobiles, camions, motocyclettes et autres véhicules moteurs avaient été rapportés vols sur le territoire de la CUM.

En ce qui concerne les vols de fait, c'est-à-dire les blessures avec intention, les lésions corporelles, les assauts sur les officiers de police et autres agents de la paix ainsi que les autres vols de fait, ils sont passés de 5,297 en 1971 à

6,108 en 1975. Une augmentation de 15,3 p. cent.

Les introductions par effraction ont connu aussi une hausse fort appréciable. L'an dernier, les policiers de la métropole ont été appelés sur les lieux de 36,352 cambriolages dans les résidences, les commerces et les autres lieux, alors qu'en 1974, 31,761 crimes du genre avaient été signalés. Depuis 1971 l'augmentation se chiffre à 66,9 p. cent.

Les vols simples comprennent les vols de bicyclettes, les vols de véhicules moteurs, les vols à l'échelle ainsi que les autres vols de plus ou de moins de \$200. L'an dernier, 50,493 vols simples ont été enregistrés. Cinq ans plus tôt, ces crimes s'élevaient à 39,329. En somme, une hausse de 47 p. cent.

L'étude de l'évolution de la criminalité dans la métropole implique également des statistiques sur les autres crimes et délits, notam-

ment le recel, la fraude, la prostitution, le jeu et le pari clandestin, la possession d'arme offensive, les autres infractions au Code criminel, comme le crime d'incendie, fausse monnaie, l'enlèvement, l'évasion, etc., ainsi que les contraventions aux règlements municipaux et aux différents statuts fédéraux et provinciaux, notamment la loi sur les stupéfiants, la loi sur les faillites et la loi sur les alcools.

Au grand total, la métropole canadienne a enregistré au cours des cinq dernières années, une augmentation de 42,3 p. cent de la criminalité, ces différents crimes et délits passant de 112,504 à 160,163.

Pour les spécialistes, ces chiffres doivent cependant être considérés avec circonspection car, à cause d'une multitude de facteurs, ils ne donnent qu'un indice imparfait du véritable taux de la criminalité.

En fait, les statistiques criminelles sont probablement les moins sûres et les plus difficiles à établir

de toutes. Rien n'est plus sujet à fausse interprétation que les statistiques criminelles. Il importe de savoir qu'il est en réalité impossible de déterminer avec précision le taux de la criminalité dans une région donnée, à un moment donné.

Bes sur les crimes signalés et recensés par les policiers de la CUM, ces chiffres ne représentent qu'un indice de l'état de la criminalité dans la métropole.

Toutefois disent les spécialistes consultés, c'est l'indice le plus sûr que nous ayons à notre disposition.

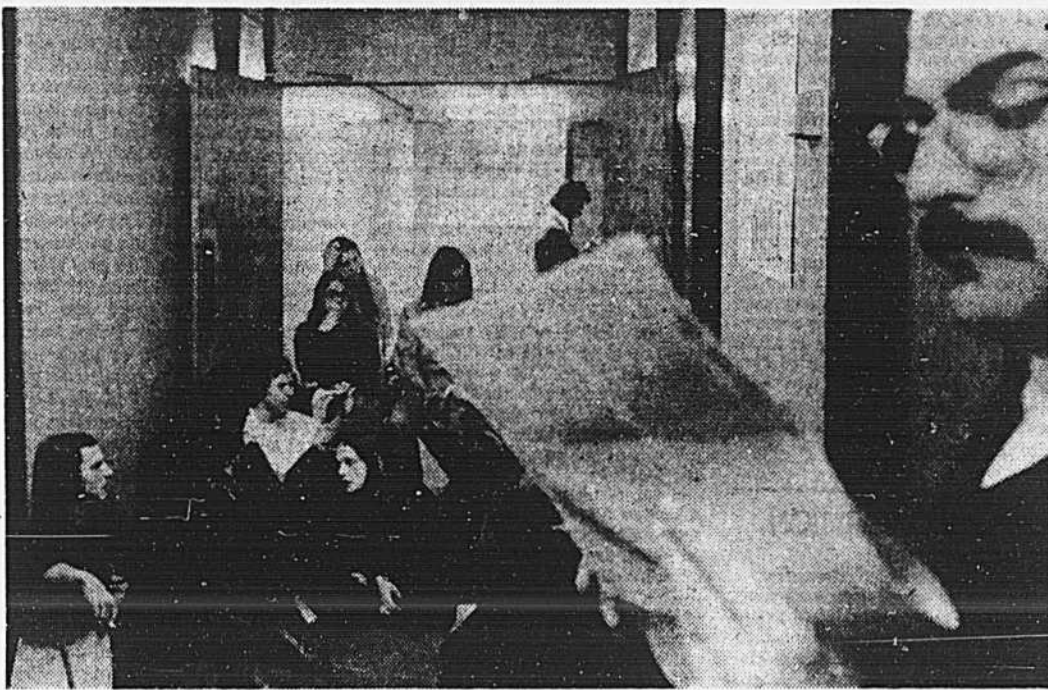
Disons rapidement que la criminalité est beaucoup plus grave que ne laissent paraître les statistiques et on s'en fait une idée absolument fautive si l'on s'en tient à elles. Outre le fait que le lot des crimes enregistrés ne représente qu'un pourcentage inconnu d'un total qu'on ignore, on doit tenir compte du pouvoir discrétionnaire des policiers qui leur permet souvent de ne

pas porter plainte même lorsque des crimes ont été commis.

A cela on peut et on doit ajouter différents facteurs sur la qualité des services policiers, sur la motivation du travail des agents de la paix, sur le comportement des autorités policières, sur l'honnêteté des policiers et leur compétence variable, sur la quantité des effectifs, etc., qui influent sur les statistiques criminelles.

Ainsi, l'inspecteur Jean-Paul Parent, de la section Recherches et Planification de la police de la CUM, reconnaît que l'intégration des services policiers de l'île de Montréal ont sans aucun doute considérablement influencé les statistiques criminelles de son service. On est certainement plus en mesure aujourd'hui qu'il y a cinq ans de recenser la criminalité dans la métropole. En somme, les chiffres étalés sont d'une certaine façon beaucoup plus un indice de rendement du service de la police municipale.

Malaise à l'U. de M.



Les étudiants de sociologie "veulent des garanties de participation aux décisions qui les concernent". C'était en mars 1974 et pour appuyer leurs revendications, ils occupèrent leur département. A l'automne 1975, le même scénario se répétait, et pour les mêmes raisons. Comme quoi, même si les étudiants changent, les revendications conservent les mêmes points d'appui.

Une superfaculté mal dans sa peau?

par Mariane FAVREAU

Multiplication d'assemblées générales, manifestations, occupation, mise sur pied d'un comité de coordination (Coco) représentant la majorité des départements, débrayage en sociologie, débrayage en géographie, bilan critique des cours en linguistique, en histoire ou en anthropologie, autant d'éléments qui signalent une malaise à la faculté des Arts et Sciences de l'Université de Montréal.

Bien que le deuxième trimestre se poursuive dans un calme relatif, il ne semble pas que les motifs d'insatisfaction des étudiants aient disparu. Du moins ceux qu'ont signalés diverses actions étudiantes, depuis le début de l'année, et qu'ont expliqués à LA PRESSE récemment une

dizaine d'étudiants appartenant à six départements différents.

Il existe ainsi 26 départements dans cette sorte de superfaculté des Arts et Sciences où se répartissent quelque 7.200 étudiants (équivalents plein-temps).

Y enseignent 543 professeurs plus un nombre important de chargés de cours. Le siège de la faculté se trouve au pavillon des sciences sociales, l'un des derniers fleurons de l'U. de M. au flanc ouest de l'immeuble principal.

Si les étudiants des départements de sciences (biochimie, chimie, mathématiques, physique, etc.) n'ont pas beaucoup à dire, ceux des départements de sciences sociales semblent au centre d'un mouvement de contestation.

Ce que nous explique des étu-

diants parmi d'autres, point particulièrement militants, dont l'âge varie de 19 à 23 ans et qui étudient dans les départements suivants: anthropologie, histoire, sciences économiques, sciences politiques, géographie, linguistique et philologie. Ils sont tous au premier cycle (le baccalauréat après trois ans d'études).

Les autorités de la faculté que nous avons rencontrées également, ont aussi leurs idées sur la contestation en sciences sociales. Idées qui ne sont pas toujours si différentes de celles des étudiants, à quelques exceptions près.

Au cours de cette dernière rencontre, le doyen J. A. René Lévesque était entouré des vice-doyens à la gestion, M. Roland Rivest; aux études, M. Jean-Pierre Wallot; à la recherche, M. Jacques Ménard.

Les étudiants expliquent

• "On ne demande pas que nos cours soient plus faciles. On en demande plus. On veut travailler davantage."

• "Les cours sont plats, les profs sont plats, il y a trop de monde aux cours."

• "Les profs ne font jamais le tour d'une question, pas plus à l'université qu'au cégep."

• "On voulait la cogestion au départ, mais on ne la demande même plus: on veut de bons profs qui donnent de bons cours."

• "Je suis ici pour apprendre, pas pour m'adapter."

• Nous sommes les rotages d'une machine à Xerox à haute performance. C'est la photocopie et la copie de notes au tableau érigée en système."

On pourrait aligner des dizaines de ces petites phrases-choix qui, tout au long de l'entrevue avec une dizaine d'étudiants, font rebondir la discussion.

Le niveau et le contenu des cours, la qualité des professeurs, la cohérence et la finalité des études entreprises sont un premier sujet de mécontentement.

"Les programmes sont une génération en arrière. L'autogestion permettrait une révision de la programmation tous les ans." "En géographie, on s'est aperçu qu'on est quatre théories en arrière." "Tu apprends ici ce que tu es supposé apprendre au cégep", constate un autre.

Presque tous se joignent à ce concert de critiques à l'égard du contenu des cours. Les cours communs à deux départements sont particulièrement stigmatisés par ceux dont c'est un cours propre à leur discipline: ils le jugent trop faible tandis que les autres étudiants y seraient moins intéressés.

Certains cours échappent cependant aux critiques, soit à cause des professeurs qui les dispensent, soit à cause de leur contenu. Est-ce à partir de ces modèles qu'on juge les autres? A partir de ce qu'on a reçu au cégep? De ses lectures et recherches personnelles? Les points de comparaison et critères de jugement semblent nombreux quoiqu'un peu flous.

Il se dégage en tous cas de ces propos un désir certain de "modernité", d'actuel, de concret, d'inscrit dans le réel... que probablement la démarche universitaire ne rejoint qu'au terme d'un apprentissage plus classique.

On voudrait des exemples tirés d'ici, l'application de modèles théo-

riques à des situations connues, vécues. "Dans les cours de linguistique, par exemple, il n'y a rien sur le langage québécois alors qu'il y a un cours sur le créole des Antilles. Tout le monde parle du problème de la langue au Québec, excepté nous."

On en a contre l'enseignement-informant. "Normalement assure un étudiant, l'information est le côté le plus court qui devrait déboucher sur autre chose, sur un autre cycle: la synthèse, la création." Un autre de poursuivre: "Tu n'as pas le temps d'intégrer les informations dans une pensée un peu globale. D'autant plus que tu suis un tas de cours hétérogènes, tu n'y sens aucune orientation. Ce n'est pas inclus dans quelque chose de plus global."

Des profs "pognés"

Et l'on juge sévèrement les professeurs. Sinon comme incompetents dans leur discipline ou moins comme mauvais pédagogues.

"Les profs sont trop occupés ailleurs, à d'autres choses qu'aux étudiants." "Ils sont plutôt engagés comme chercheurs que comme pédagogues à l'université." "D'ailleurs, enchaîne un autre étudiant, l'université évalue un prof, pour ses promotions, en fonction des écrits qu'il va sortir." "Les profs ne se consacrent pas assez à la bonne façon d'enseigner, de se concerter."

Un autre voit les étudiants comme "les marionnettes des profs qui nous donnent leur thèse en cours" et soutient que des travaux d'étudiants serviront parfois aux recherches d'un prof. Mais l'on insistera sur le manque de disponibilité et le manque d'intérêt des professeurs.

Puis, bon prince, on concédera que les profs sont "un peu pognés eux aussi" dans le système universitaire. Curieusement, certains de nos interlocuteurs n'écartent pas la possibilité de devenir profs à leur tour. "Parce qu'il y a énormément de choses à changer" dit l'un tandis qu'un autre lorgne vers l'enseignement secondaire où "c'est là que le punch manque".

Le mal diagnostiqué (cours, programmes, professeurs et contenus inadéquats) encore faut-il essayer d'y changer quelque chose. Et c'est là que les étudiants butent sur la structure universitaire, développant alors un second motif de contestation, cette fois-ci contre les autorités, la répression, la machine, le système.

On commence par réclamer la cogestion, sinon l'autogestion des départements, la coévaluation, l'élaboration avec les profs des contenus de cours. On prépare de beaux projets d'approches pédagogiques différentes, comme en sociologie: on tente de faire moderniser les cours, comme en géographie: on dresse des bilans critiques comme en anthropologie ou en histoire, etc.

Pour appuyer le tout, on débraie, on occupe, on manifeste, on tente de gagner à sa cause le plus d'étudiants possible.

Pendant ce temps, l'administration cherche des interlocuteurs valables, s'interroge sur le mode d'élaboration des porte-parole, suspecte des clans politiques et tente de temporiser, estiment les étudiants.

Si bien qu'à la longue, les étudiants céderont inévitablement sur les grands principes pour obtenir une victoire plus tangible. En sociologie, on laisse de côté la coévaluation et la codétermination des contenus de cours, mais on obtiendra l'application d'une nouvelle approche pédagogique par thèmes.

En géographie, après avoir perdu une session, on se réinscrira de nouveau sur la promesse qu'un comité ad hoc enquêtera sur les doléances des étudiants. La démission de quatre profs, la rénovation des cours, ce sera forcément pour plus tard. Si l'on s'en souvient encore. "Il faut que tout se règle en une année académique, sans cela c'est foutu", constate un étudiant.

Il va sans dire que pour un certain nombre d'étudiants ces demi-réussites ne sont qu'une façon de se faire "récupérer" par l'administration, puisqu'elles désamorcent plus ou moins la contestation. Plus radicaux, eux voudraient changer le système social, à commencer par l'université et leur département; changer la relation dominant-dominé de l'étudiant face au professeur, dans une perspective calquée sur la théorie de la lutte des classes.

Mais l'idéologie n'a de prise que dans le concret. Et le concret, ce sont les cours, les programmes, l'administration. Si bien qu'étudiants-idéologues et étudiants-étudiants se rejoindront, un moment, dans un commun désir de changer quelque chose dans la formation qu'on leur dispense. Tous veulent avoir le droit de parole.

DEMAIN: les Arts et Sciences, un pis-aller pour les faibles en maths?

L'autofinancement après la tenue des Jeux: impossible

par Guy PINARD

Le président du Conseil du Trésor fédéral, M. Jean Chrétien disait, au cours du week-end, qu'il étudie actuellement avec le ministre des Finances québécois, M. Raymond Garneau, différentes possibilités pour prolonger les programmes d'autofinancement après les Jeux.

Malgré la bonne volonté des deux hommes, il faut bien se rendre à l'évidence qu'outre le prolongement de la Loterie olympique, et encore dans des conditions bien précises, les sources d'autofinancement sont plutôt rares.

Bien sûr, le maire Jean Drapeau a souvent parlé de "nouvelles formules"; il en parle en fait depuis janvier 1975, mais sans jamais apporter de nouveau au débat, et sans penser aussi à "mettre un bouchon dans sa baignoire olympique", pour reprendre une expression de M. Chrétien.

Voyons d'abord les chiffres. L'organisation des Jeux, la deuxième hypothèse du COJO sur le village olympique, la construction des équipements en cours et leur parachèvement après les Jeux (si on le décide) entraîneront des dépenses de \$1,4 milliard, chiffre réaliste quand on sait qu'actuellement les prévisions sont de \$1,2 milliard.

Le total de \$1,4 milliard ne comprend pas les \$200 millions investis par les gouvernements fédéral (\$150 millions), provinciaux (Québec et Ontario) et municipaux (CUM, Toronto, Ottawa, Québec, Sherbrooke, etc.), sous forme de frais indirects et tout particulièrement pour la Sécurité.

Voyons maintenant les sources de revenus. Au maximum, et en faisant preuve du plus grand optimisme, on peut comptabiliser \$245 millions pour la loterie, \$150 millions pour la monnaie olympique (pièces d'or comprises), \$10 millions pour le ministère des Postes et \$75 millions pour le COJO (billets et fournisseurs).

Au total donc, \$480 millions, ce qui laisserait un déficit de \$900 millions. Au taux préférentiel de 94% dont jouit le Québec sur le marché international des emprunts, il faudrait trouver \$83 millions par année pour couvrir les intérêts seulement.

Et en supposant que le Québec investirait \$100 millions par année (à la condition d'en avoir les moyens) pour amortir la dette (intérêts et capital), il faudrait payer jusqu'en 1996 pour effacer complètement la dette, au coût de \$2 milliards et quelques bricoles (\$18,6 millions).

Ce serait une belle façon de célébrer le 100^e anniversaire du rétablissement des Jeux olympiques par le baron Pierre de Coubertin!

Les sources de revenus

La question devient alors évidente: cette somme annuelle de \$100 millions pourrait-elle provenir des sources d'autofinancement actuelles? La réponse est non, et voici pourquoi.

Le COJO ne pourra plus rapporter un traitre sou après le 31 décembre 1976, puisqu'il cessera d'exister.

Les timbres olympiques? Le ministère des Postes aura dû faire preuve d'une imagination très fertile pour atteindre son objectif de \$10 millions. Et il ne pourra quand même pas émettre des timbres pour des Jeux qui ont déjà eu lieu!

La monnaie olympique? Le même raisonnement s'applique. Et le nombre des pièces doit être limité pour qu'elles représentent un attrait pour le collectionneur. Il serait hors de question de reprendre la frappe des pièces de chacune des sept séries pour en augmenter le nombre. Les pièces d'or? Si leur nombre était illimité, elles ne se vendraient pas. Demandez-le au PDG du programme, M. Austin Page.

La loterie nationale

Reste la loterie nationale. De l'avis même de M. Julien Côté, vice-président-directeur général de la Loterie olympique, le maximum de billets qu'il pourrait vendre pour une telle loterie serait de 9 millions par tirage, ou 27 millions par année.

Actuellement, parce que chacun y met du sien afin de faire un succès des Jeux olympiques, M. Côté parvient à remettre 46 pour cent des revenus bruts au COJO. Mais règle générale, les loteries rapportent en revenus nets 38 pour cent des revenus bruts, ce qui ferait \$102,6 millions, d'autant plus que

M. Côté admet qu'il lui faudrait engager au moins 15 cadres.

Mais voilà, direz-vous, le tour est joué: on les a nos \$100 millions par année!

Hélas, ce n'est pas aussi facile. D'abord, la loterie est de juridiction provinciale et non pas fédérale. Et le climat n'est actuellement pas assez bon dans le contentieux fédéral-provincial pour que ces derniers laissent aller ce champ de taxation indirecte (le maire Drapeau parlait de taxe "volontaire") qui rapporte bien.

En deuxième lieu, ce ne sont pas toutes les provinces qui accepteraient de verser les revenus provenant des billets vendus sur leur territoire au gouvernement du Québec, fût-ce pour amortir la dette des Jeux.

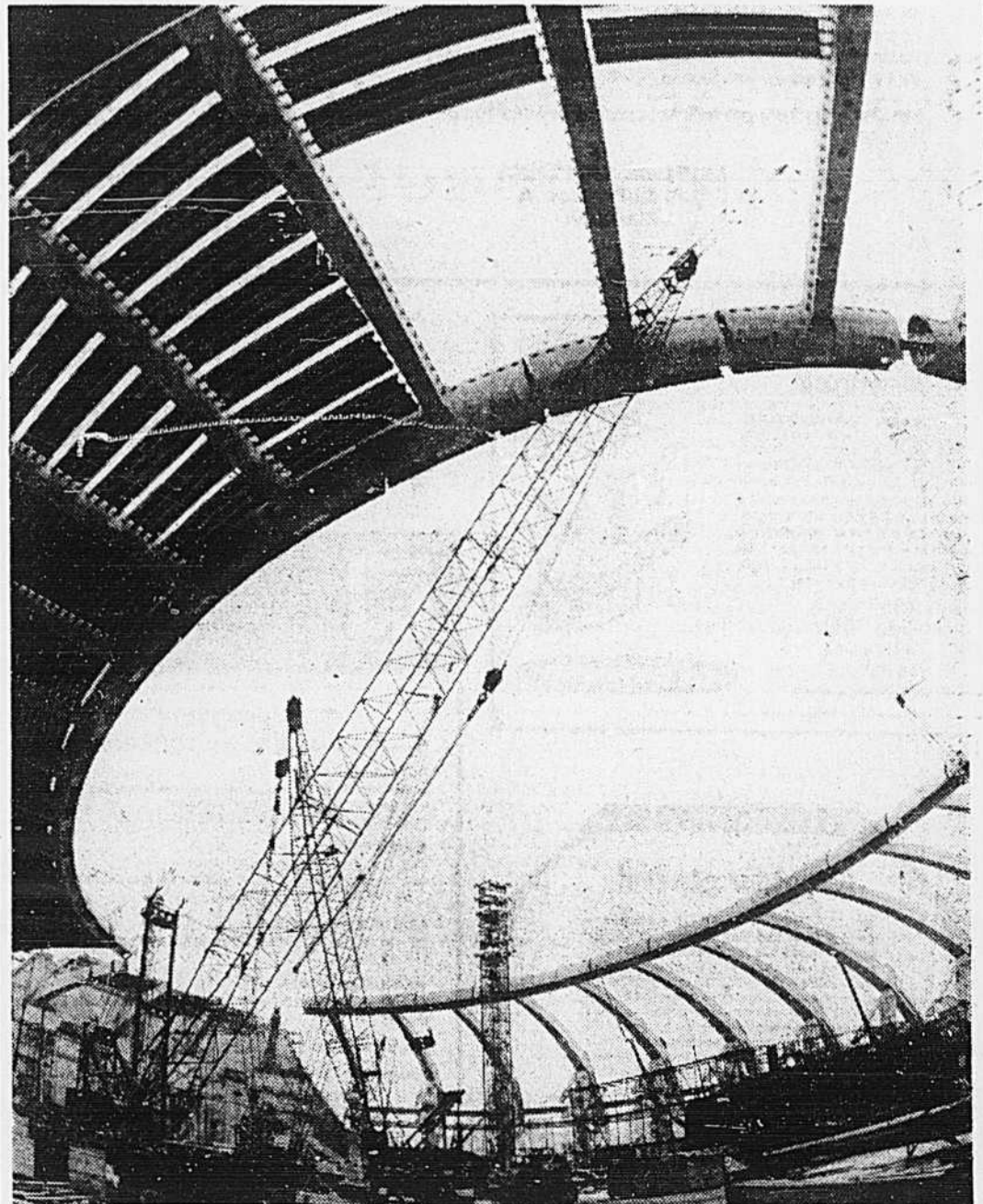
Il ne faut pas l'oublier, ce sont les provinces, l'Ontario en tête, qui ont obligé le COJO à inclure dans le protocole d'entente signé avec la Ville de Montréal la fameuse clause stipulant que les revenus de la Loterie olympique ne devaient pas servir à payer la construction des équipements sportifs. Elles ont dit non une fois, les chances sont bonnes qu'au moins certaines d'entre elles disent non une deuxième fois!

Actuellement, les Québécois achètent 42,5 pour cent des billets de la loterie olympique: en supposant qu'ils puissent maintenir ce rythme après les Jeux, les revenus provenant des billets de la loterie nationale vendus au Québec seraient de l'ordre de \$43,6 millions en revenus nets. On est loin des \$100 millions.

Restent les idées géniales du maire Drapeau, mais on attend toujours qu'il joigne le geste à la parole. D'ailleurs, le 18 janvier, à la radio, il invitait la population à consulter la correspondance qu'il avait échangée avec le Premier ministre Trudeau de 1968 à 1973: "Tout y est", avait-il dit.

Vérification faite, il n'y avait rien de nouveau. Et le maire Drapeau attendait lui-même sa remarque devant la Chambre de commerce, le 28 janvier, en précisant que toutes les idées n'avaient pas été couchées sur papier, que certaines avaient été transmises verbalement.

Quoi qu'il en soit, ces idées, dites ou écrites, on les attend toujours. Et elles ont besoin d'être bonnes, car le robinet de la loterie, même ouvert au maximum, coule beaucoup moins vite que ne se vide la baignoire.



Le financement des Jeux n'est pas un problème. Le vrai noeud gordien, c'est le financement des installations...

cours et carrières



PAR SERGE BEAULÉ
conseiller d'orientation
(collaboration spéciale)

LA CARRIÈRE DE LA SEMAINE

Technicien(ne) en mécanique du bâtiment

Cette semaine nous parlerons d'une carrière intéressante mais trop peu connue. L'offre d'emploi y est pourtant excellente. Dans trois ou quatre ans, il en sera fort probablement ainsi. Les diplômés actifs s'y placent rapidement avec des salaires moyens variant entre \$8.200 et \$9.500. Et peu d'élèves s'y orientent. Il s'agit de la spécialité des techniciens en mécanique du bâtiment. Systèmes de chauffage et de plomberie des maisons et des édifices. Installations de réfrigération. Équipements de climatisation, de contrôle et de ventilation. Voilà à quoi s'appliquent ces techniciens. Avant la construction de bâtisses le technicien concourt avec les ingénieurs en mécanique à l'élaboration des plans de tuyauterie, des conduites, des lieux d'instal-

lation. Il est alors dessinateur. Aussi la conception et le dessin de fabrication d'équipement en industrie manufacturière peuvent l'occuper.

Comme estimateur pour un entrepreneur ou un organisme il prépare des soumissions pour l'obtention de contrats ou des évaluations de projets. Il contribue à estimer le coût des matériaux et de la main-d'œuvre à payer. Il établit le nombre d'ouvriers requis. Il collabore aussi au choix de l'équipement.

Pendant la construction de bâtisses ou à l'occasion de renovations, le technicien en mécanique du bâtiment voit avec l'expérience à la surveillance de certains travaux. Il visite le chantier, s'assure du respect des plans. Il vérifie

s'il s'agit bien de l'équipement spécifié. A l'emploi d'organismes gouvernementaux ou d'entreprises privées, quelques techniciens agissent comme inspecteurs de sécurité et de contrôle d'installations ou comme surintendants de bâtisses. La représentation technique et la vente d'équipements de chauffage, de réfrigération, de climatisation ou de ventilation en occupent un certain nombre auprès de la clientèle des manufacturiers et distributeurs en gros. Quelques-uns deviennent eux-mêmes entrepreneurs. Certains sont professeurs dans leur spécialité moyennant une formation pédagogique appropriée.

La formation scolaire est offerte au cegeps et dure trois ans après la 5e se-

condaire. Pour bien se préparer, l'élève du secondaire doit porter une attention plus particulière au français, aux maths, à la physique et à la chimie. Pour les adultes il y a possibilité d'un plan de formation de 52 semaines consécutives. Existence aussi des cours du soir à temps partiel dans quelques cegeps pour ceux qui sont déjà engagés dans le secteur. Les cegeps: Ahuntsic et Vanier à Montréal, Limoilou à Québec, Jonquière et Rimouski. Quelques tâches requièrent une habileté manuelle. Celle-ci n'est pas nécessaire cependant dans une salle à dessin ou dans un bureau d'estimation. Il faut s'efforcer de développer une capacité de synthèse pour saisir dans son ensemble une situation complexe. Il est bon d'avoir de l'intérêt pour les sciences, le dessin technique ou encore le contact avec le public. Une communication claire par la parole et l'écrit doit être cultivée. L'ambition et l'initiative là comme ailleurs sont à la base de la réussite. L'anglais est utile en certains endroits et quasi obligatoire à Montréal.

personnes. Les élèves de secondaire III général (égal à 9e année) ont à choisir entre deux grandes avenues. Soit d'aller durant deux ans en secondaire IV et V professionnel (égal à spécialité) en vue du marché du travail, soit de continuer en secondaire IV et V général en vue habituellement du cegep.

Parmi les spécialités du secondaire professionnel, votre fille pourrait opter pour le programme d'infirmière auxiliaire ou celui de secrétaire d'une durée de deux ans. Au cegep existent les spécialités plus poussées d'infirmière autorisée et de secrétaire de direction d'une durée de trois ans après le secondaire V. Le cegep offre aussi après secondaire V un programme de deux ans en secrétariat général. Les perspectives de se trouver un emploi sont très bonnes dans ces deux spécialités. Le manque de statistiques sur la prévision d'emploi m'empêche actuellement de vous dire en toute sûreté qu'il en sera ainsi dans cinq ans au moment de la sortie de votre fille si elle allait au cegep. Le secrétariat, je crois, offrira alors encore de bons débouchés. Ce sera probablement la même situation dans les soins infirmiers, bien que ce soit moins clair. Vu son jeune âge et son hésitation ainsi que ses résultats scolaires, je laisserais votre fille suivre son idée de continuer en secondaire IV général. Elle va mûrir. La situation familiale laisse entendre que vous pouvez vous le permettre. Qu'elle se renseigne plus à fond au service d'orientation de son école.

dire en 7e année. Le choix d'options à ce niveau n'a pas encore l'impact que vous semblez lui accorder. Ce choix a plus de répercussions quand il est fait en secondaire III (9e année). En 1ère et 2e secondaire l'important pour l'orientation scolaire d'un élève, c'est la voie d'apprentissage en français, maths et anglais. Dans ces matières de base il y a trois voies: la voie allégée pour les plus faibles, la voie régulière pour la moyenne des élèves et la voie enrichie pour les plus forts. Les élèves placés par leurs notes en français et maths, voie allégée, auront moins de possibilités d'orientations, une fois rendus en 3e secondaire. A moins de faire du rattrapage. Les élèves des voies régulières et enrichies en français et maths disposeront d'un plus grand éventail d'orientations. Donc, attention à la voie d'apprentissage dans ces deux matières de base. Puisse votre fils apprendre à écrire et parler un français convenable et acquérir de solides notions de maths. Voilà deux outils précieux pour une orientation future et aussi pour la vie tout court.

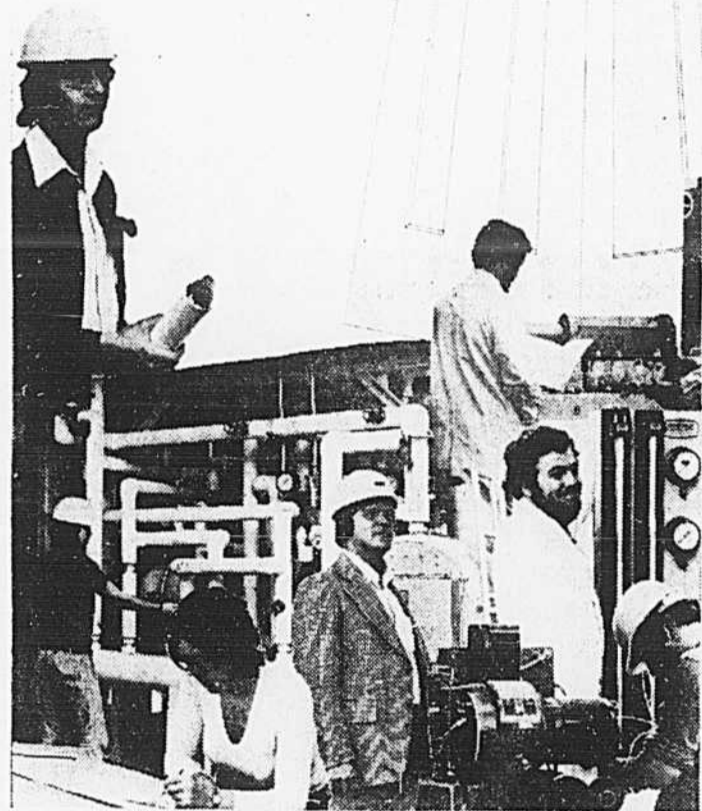
En secondaire I les élèves ont très peu de choix de matières à faire. Elles-ci sont réparties en 35 périodes de cours. Elles sont presque toutes obligatoires. Les sciences morales ou religieuses, le français, les maths, l'anglais et la biologie sont imposés généralement en blocs de cinq périodes pour chaque matière. Ce qui fait déjà 25 périodes de cours. Certaines écoles imposent en plus la musique et les arts plastiques groupés en un bloc de cinq périodes. Et on laisse au choix un bloc de cinq périodes en géographie ou dans une activité comme la couture, la menuiserie, etc. A certains endroits tous les cours sont simplement obligatoires. Vous ne mentionnez pas les options présentées à votre fils. Si la géographie y apparaît, je suggère fortement cette matière importante. En cas de doute ou pour une explication plus détaillée communiquez avec le directeur de l'école ou avec le conseiller d'orientation de votre commission scolaire.

SAVEZ-VOUS QUE...

Combien de gens savent qu'au moins 1.100 occupations professionnelles sont accessibles grâce au secteur professionnel des institutions d'enseignement de tous niveaux dans la province? Bien sûr il y a encombrement ou chômage dans certaines occupations et bonne offre ou pénurie dans d'autres.

A elles seules, les quelque 130 spécialités enseignées dans le secteur professionnel des écoles secondaires polyvalentes permettent d'entrer sur le marché du travail dans près de 400 occupations. Le cegep avec les 110 spécialités de son secteur professionnel ouvre la porte sur au moins 350 fonctions de travail.

Au niveau des universités, environ 120 spécialités enseignées débouchent sur plus de 350 occupations professionnelles. Sans compter les fonctions de travail faisant suite à une formation dans les institutions situées hors du système scolaire habituel. Pour mieux s'orienter face à cette masse de possibilités professionnelles il est important de s'informer sur ce qui est offert aux jeunes. Est-ce que tous les intéressés sont bien informés?



COURRIER ORIENTATION

Monsieur le conseiller d'orientation,

Ma fille est en secondaire III général dans une polyvalente. Elle a 14 ans et demi. Ses notes sont au-dessus de la moyenne en français, maths et chimie. Elle est un peu mêlée. A son école on lui demande de choisir des cours pour l'an prochain. Elle hésite et se demande si elle doit se diriger en secondaire IV professionnel dans un métier ou si elle devrait continuer en secondaire IV général. Le général semble l'attirer davantage. Et cela correspond à mon idée. Mon mari est en bonne situation financière. Quelle est votre opinion comme conseiller d'orientation? Le travail d'infirmière ou de secrétaire l'intéresse jusqu'ici. Combien d'années pour y arriver? Y a-t-il de l'avenir là-dedans? Mme H.S., Longueuil

Réponse

Votre fille étudie-t-elle beaucoup ou peu pour bien réussir? Aime-t-elle les études? Points importants à considérer. C'est en effet plutôt mélangé pour plusieurs adolescents de devoir choisir à 14 ans l'orientation professionnelle de leur vie. Le système scolaire a été ainsi pensé et construit par certaines

Monsieur,

J'ai un garçon de onze ans et demi en 6e année. Dernièrement il a rapporté de son école une feuille dans laquelle on lui demande de choisir une option pour sa 1ère secondaire l'an prochain. Ça m'inquiète un peu. Il peut faire un mauvais choix. Je voudrais qu'il choisisse la meilleure option pour que son orientation n'en souffre pas plus tard. Pouvez-vous m'éclairer? Vous savez peut-être que nous, parents, sommes parfois mal renseignés et même perdus dans le système qu'on dit d'éducation. Pour le moment mon garçon n'a aucune idée sérieuse sur son métier futur. Jusqu'ici il arrive bien en classe. Merci.

Mme A. Vachon, Montréal

Réponse

Votre fils termine son élémentaire. Il montera en 1ère secondaire c'est-à-

COURRIER ORIENTATION, La Presse, service de la Rédaction, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9

carrières ET PROFESSIONS

OFFICIER DE SECURITE

Importante compagnie de construction requiert les services d'un agent de sécurité pour travaux de construction lourde.

Le candidat doit avoir travaillé un minimum de 10 ans dans la construction d'immeubles industriels, commerciaux ou administratifs, ou dans une entreprise de génie civil. Il doit en plus posséder un diplôme ou certificat de 9e année ou l'équivalent.

Veuillez nous faire parvenir un curriculum vitae complet à l'adresse suivante:

La Presse, Ref.: 17216
C.P. 6041, Succ. A
Montréal

POUR EN SAVOIR PLUS LONG SUR LES MAISONS D'ENSEIGNEMENT suivez la presse TOUS LES samedis

POUR RENSEIGNEMENTS PUBLICITAIRES 285-7234

REPRÉSENTANT(E) DES VENTES

Fournissant des Services de Personnel Médical et Paramédical pour les soins à domicile, les Centres d'Accueil, les Industries, les Hôpitaux, etc., "LES SERVICES DE SANTE UPJOHN" dû à l'expansion de leurs services, ont une ouverture immédiate pour un(e) représentant(e) professionnel(le) des ventes.

QUALIFICATIONS: Très dynamique, ambitieux, minimum trois (3) ans d'expérience dans le domaine paramédical ou pharmaceutique, excellents résultats dans les ventes, parfaitement bilingue, auto nécessaire.

TERRITOIRE: S.V.P. Montréal. Envoyer votre "Curriculum Vitae" à

M. Gilles Lecavalier, Directeur Regional, Est du Canada, Les Services de Santé Upjohn, 2075, Université, Suite 1012, Montréal, P.Q.
Une filiale de la Compagnie Pharmaceutique Upjohn.



INFORMATIQUE

Dû à l'expansion de son siège social situé à Montréal, 2 postes sont présentement vacants chez Data 100 Canada Ltée, manufacturier international d'équipement de télé-informatique et d'entrée des données. Ces postes sont ouverts aux candidats féminins et masculins.

ANALYSTE-CONSEIL

Assister nos clients et nos représentants des ventes dans l'élaboration des plans de mise en service de nos équipements.

QUALIFICATIONS: Une vaste connaissance en informatique, autant des logiciels d'application que d'exploitation. Une connaissance pratique des terminaux lourds serait un atout.

A discuter.

REPRÉSENTANT TECHNIQUE

Assister nos clients dans l'implantation de nos systèmes KEYBATCH.

QUALIFICATIONS: Connaissance pratique des procédés d'entrée des données. La maîtrise d'un langage de programmation serait souhaitable.

SALAIRE: A discuter.

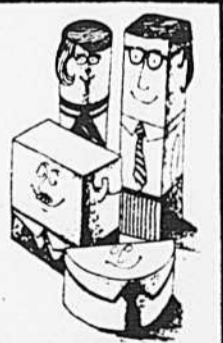
Veuillez envoyer "curriculum vitae" à l'attention de: Serge Moisan, DATA 100 CANADA LTEE, 3, Place du Commerce, suite 100, Ile des Soeurs, Montréal, Que.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les annonces publiées dans cette section sont facturées au tarif uniforme de \$1.40 la ligne agée. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales a) de retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 2 jours avant la date de parution.

Telephonnez à 285-7320 ou écrivez à LA PRESSE

7, rue Saint-Jacques Montréal H2Y 1K9



la presse



LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

ANALYSTE A L'ADJOINT AU CONTRÔLEUR

SOMMAIRE DU POSTE:
— Assister l'adjoint au contrôleur dans ses fonctions;
— Participer avec lui aux projets spéciaux;
— Participer à la validation des différents contrôles.

EXIGENCES:
— B.A.A. option comptabilité;
— Minimum de 2 ans d'expérience dans la moyenne entreprise ou un bureau de comptable agréé.

QUALITÉS REQUISES:
Faculté de communication parlée et écrite, discrétion, diplomatie et dynamisme.

RÉMUNÉRATION:
Selon la compétence du candidat, régime avantageux de bénéfices marginaux.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

Faire parvenir "curriculum vitae" à: Directeur du personnel SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC C.P. 1058 Place d'Armes Montréal, H2Y 3J8

M. Claude Filion 873-5925



REPRÉSENTANT(D) DE VENTE DEMANDE(E)

Notre compagnie recherche une personne dynamique pour administrer un territoire de 25 à 35 stations de service.

FONCTIONS:
— Conseiller nos détaillants dans l'opération de leur commerce;
— Vente des lubrifiants et produits relatifs;
— Développer de nouveaux commerces;
— Recruter et sélectionner de nouveaux détaillants.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Nous recherchons un candidat agressif, bilingue, possédant un diplôme universitaire avec au moins 2 années d'expérience, de préférence dans la vente.

opportunité:
Nous offrons un salaire intéressant, bénéfices marginaux, chance d'avancement, voiture fournie. Les réponses seront traitées confidentiellement.

Faire parvenir "curriculum vitae" complet à: PIERRE GUILBAULT SUN OIL COMPANY LIMITED Case Postale 6180, Montréal

REPRÉSENTANT

Un représentant est requis par un manufacturier d'instruments et de produits médicaux, chirurgicaux et de laboratoire.

La poste consiste à visiter les hôpitaux, laboratoires, cliniques, ainsi que les institutions d'enseignement médical afin d'assurer la vente, service et promotion des produits existants et à venir.

Seront considérés, les candidats détenteurs du diplôme R.T. ou B.Sc., de préférence avec expérience dans la vente. Antécédents similaires dans une industrie connexe seront considérés. De plus, le candidat devra écrire et parler français et anglais.

Salaire de base attractif, bonus et bénéfices marginaux sont offerts. Une auto est fournie et les dépenses sont remboursées.

Les personnes qualifiées sont priées de faire parvenir un résumé complet à: BECTON, DICKINSON & CO. CAN. LTD. 100, boul. Alexis-Nihon, Suite 875, St-Laurent, P.Q.

Attention: André J. Fortier Directeur Regional des Ventes

Une importante compagnie de publications est à la recherche d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE)

pour diriger un hebdomadaire féminin.

Excellent salaire. Bénéfices marginaux, etc... Toute personne intéressée à ce poste est priée d'envoyer son "curriculum vitae" à:

CASE POSTALE 24, STATION "H" Montréal.

Directeur général

RYDER TRUCK RENTAL LTD. est présentement à la recherche d'un directeur général pour son district de Montréal. Le titulaire doit avoir de 6 à 8 ans d'expérience en gestion d'une équipe de vendeurs, de personnel de comptabilité et de groupes de service technique. La préférence sera accordée au candidat possédant une formation en entretien de camions ou en opérations orientées vers le service aux clients. Il doit aussi être bilingue. Veuillez faire parvenir votre résumé, indiquant vos exigences salariales au:

Directeur du personnel Ryder Truck Rental 3600 NW 82nd Avenue Miami, Florida, USA 33152

Textile: le danger ne vient pas du tiers-monde selon la CSN

par Réal BOUVIER

Si le gouvernement fédéral protégeait l'industrie canadienne du textile, du vêtement et de la chaussure, comme le font les Etats-Unis et les pays d'Europe, il serait possible de créer directement de

20,000 à 30,000 nouveaux emplois dans cet important secteur manufacturier. Et comme un emploi dans le textile génère trois autres emplois, c'est indirectement 60,000 ou 90,000 travailleurs qui trouveraient un nouvel emploi en peu de temps.

Il s'agit là d'une des conclusions auxquelles est parvenu le syndicat du secteur textile - vêtement - chaussures, affiliés à la CSN, dans le premier d'une série de documents qui dénoncent les "politiques irresponsables" préconisées par le Conseil économique du Canada, dans un rapport présenté l'été dernier. Le CEC prônait entre autres choses l'élimination des barrières tarifaires. La CSN s'oppose à cette mesure.

Le document de la CSN veut démontrer que malgré ce qui est dit devant le comité du sénat sur l'industrie du textile et du vêtement, ce ne sont pas les pays "à bas salaires" qui font du dumping et sont les principaux responsables de la régression constante au Québec, où un travailleur sur quatre oeuvre dans ce domaine.

La CSN affirme qu'en 1974, près de 74 p. cent de toutes les importations canadiennes de produits de textile provenaient des Etats-Unis et des pays du Marché commun, c'est-à-dire des pays capitalistes les plus développés.

Au cours de la même année, le Canada a importé pour plus de \$1 milliard de produits de textile, dont \$570 millions des Etats-Unis, ce qui représente 54 p. cent. Pendant ce temps, Hong Kong, Formose, la Corée et quelques autres pays du Pacifique n'exportaient au Canada que 14 p. cent, le Japon 7 p. cent, et les pays communistes et autres, 26 p. cent. Les importations de textile, de vêtement et de chaussures se sont élevées à \$1,6 milliard.

La CSN comprend facilement, à la lumière de ces chiffres, que depuis 10 ans, le pourcentage des produits canadiens vendus au Canada ait diminué de 64 à 44 p. cent, alors que les Etats-Unis réservent 88 p. cent de leur production de textile à leurs usines de transformations secondaires.

A la CSN, on espère bien que ces données, puisées dans les statistiques canadiennes, effaceront l'impression que ce sont les pays "pauvres" qui possèdent une main-d'oeuvre à bon marché, qui exportent le plus au Ca-

nada et occupent le marché. Dans le vêtement proprement dit, c'est encore des Etats-Unis que le Canada importe le plus: 25 p. cent de nos importations de vêtement, soit pour \$115 millions. En incluant les pays membres de la Communauté économique européenne, ce pourcentage passe à 43. Dans le domaine de la chaussure, 42 p. cent des importations provenaient des Etats-Unis et de la CEE, mais dans ce cas c'est l'Europe de l'Ouest qui domine avec 35 p. cent.

La CSN analyse ensuite la situation de l'industrie et constate que les travailleurs québécois du textile, du vêtement et de la chaussure sont grandement défavorisés: on fait remarquer, par exemple, que depuis dix ans, le prix du textile fabriqué au Canada aurait augmenté de 4,5 p. cent comparativement à une augmentation de 6,4 p. cent pour l'ensemble des produits manufacturés.

D'autre part, tandis que la productivité des travailleurs du textile est supérieure à l'ensemble des industries et que ce secteur est concentré

au Québec et en Ontario, c'est au Québec que les travailleurs sont les plus mal payés.

Selon la CSN, dans le textile, un travailleur québécois gagne de \$1,100 à \$2,500 de moins que son pendant ontarien. Dans l'industrie du vêtement, cette marge est de \$700 par année et dans la chaussure, de \$1,000 à \$1,600. On remarque toutefois que même si les salaires sont plus élevés en Ontario, le nombre d'emplois dans cette province augmente alors qu'au Québec il diminue depuis 1961.

L'indice de l'emploi des deux provinces (1961=100) démontre qu'en 1975, l'industrie des produits de textile du Québec était tombée à 92 tandis que celle de l'Ontario avait grimpé à 145. Dans le domaine du textile synthétique, l'écart est encore plus grand, 86 pour le Québec et 161 pour l'Ontario. Pour la CSN, il est clair que les emplois que le Québec perd ne s'en vont pas vers le tiers-monde mais en Ontario.

Dans le contexte actuel, la CSN estime que les travail-

leurs du textile, du vêtement et de la chaussure pourront conserver leurs emplois que s'ils acceptent une détérioration générale de leurs conditions de travail et un abaissement de leur niveau de vie parce qu'ils travaillent pour des salaires réels inférieurs. Le prétexte invoqué par l'industrie est bien sûr de pouvoir concurrencer les prix de l'importation des pays "à bas salaires".

Pour la CSN, le rapport du CEC n'a pour but que d'accroître la rentabilité du capital sans se soucier des "autres conditions de la productivité", les travailleurs entre autres.

Les syndicats du secteur textile-vêtement-chaussure jugent qu'il est urgent que le gouvernement s'attaque aux principaux responsables, les Etats-Unis et les pays de la CEE, en contingentant leurs exportations vers le Canada.

On croit aussi que l'abolition des barrières tarifaires placera les travailleurs québécois dans une situation de concurrence directe avec ceux des pays étrangers, parce que l'industrie canadienne devra se restructurer sur leurs dos.

La CSN veut que le gouvernement prenne les moyens pour sauvegarder les emplois existants en empêchant les fermietures d'usine sous prétexte qu'il y a manque de productivité. Le gouvernement devrait alors, selon la CSN, exproprier ces usines et en confier l'administration aux travailleurs.

La CSN réclame de plus la création d'un fonds de soutien garantissant aux travailleurs le plein salaire en cas de mise à pied, l'élaboration de programmes de recyclage et l'amélioration du régime pré-retraite pour les travailleurs de 54 ans et plus et ceux atteints de maladies industrielles. Depuis 1972, seulement 300 travailleurs ont pu profiter de ce plan à travers le Canada.

Des 115,000 travailleurs du textile, du vêtement ou de la chaussure, au Québec, seulement 6,000 sont affiliés à la CSN, 70 p. cent sont syndiqués, la majorité étant affiliée aux syndicats américains et un grand nombre à la CSD.

carrières ET PROFESSIONS

ABDICK.

Si l'an dernier vous vous étiez joint à notre Compagnie et aviez atteint vos objectifs, vous et votre épouse seriez sur le point de vous envoler à nos frais vers le Sud. Ce voyage "Pacemaker" annuel n'est qu'un des nombreux avantages disponibles chez A.B. Dick. Nous offrons aussi aux représentants bilingues et agressifs qui désirent se tailler une carrière dans la vente:

- Des plans de rémunération au-dessus de la moyenne
- Un grand territoire exclusif
- Une formation intensive
- Plan de retraite assurance groupe, etc.

Communiquiez avec:
André Vaillancourt
Directeur des ventes
342-0950
LA COMPAGNIE A.B. DICK DU CANADA LTÉE
4000, Griffith, Montréal

CONDUIT F.R.E.

Un important manufacturier en électricité requiert les services d'un

SPÉCIALISTE DES VENTES

Pour le Québec et les Maritimes afin de mettre en marche une ligne complète de conduits epoxy en fibre de verre armée ainsi que des produits F.R.P. (custom).

De l'expérience dans les câbles, les fils électriques ou la distribution souterraine aux services publics ou aux municipalités est évidemment un atout.

La compagnie fournit une automobile et offre un salaire intéressant selon les qualifications du candidat.

Veuillez faire parvenir votre "curriculum vitae" à:
La Presse, réf. 17209
C.P. 6041, succursale "A"
Montréal H3C 3E3

LES VENDEURS SONT NOTRE PRINCIPAL ATOUT

Le salaire débute à \$20,000 annuellement, il est proportionnel à l'expérience et aux qualifications et les commissions sont très élevées.

Si vous gagnez actuellement un revenu intéressant, que vous possédez l'expérience de la vente et que vous souhaitez améliorer votre situation, vous êtes peut-être la personne que nous cherchons pour occuper un excellent poste dans la vente dans cette région.

Nous sommes des manufacturiers de produits chimiques de la meilleure qualité opérant depuis 56 ans. Notre rapide de croissance vient de nos vendeurs et du fait qu'ils exploitent pleinement leur potentiel. La moyenne de revenu de nos vendeurs est de \$22,000 par an, après la première année, et ce montant augmente substantiellement après la seconde et la troisième année. Aucune connaissance de la chimie n'est nécessaire. Nous nous chargerons de votre période de formation et vous assurerons d'intéressants avantages sociaux.

POUR UNE ENTREVUE À MONTRÉAL
Veuillez appeler André Sarrasin, lundi et mardi, les 15-18 mars après 9:00 heures a.m.
(514) 845-1231
Si vous ne pouvez appeler, veuillez écrire, avec détails à M. André Sarrasin.

NATIONAL CHEMSEARCH OF CANADA LTD.
245 Orenda Road Bramalea, Ontario

REPRÉSENTANT DES VENTES SECTEUR INSTITUTIONNEL

Le Groupe Oshawa est une organisation hautement diversifiée qui oeuvre entre autres dans le domaine de la mise en marche de produits de consommation. Du à notre expansion rapide dans la province de Québec, nous requérons immédiatement les services d'un représentant des ventes pour notre division de systèmes distributeurs de Café Mocomat.

Notre choix se fera parmi les candidats ambitieux et dynamiques, rencontrant les critères suivants:

- expérience dans la vente institutionnelle de produits alimentaires
- bilinguisme
- initiative
- sens de l'organisation
- connaissance technique, un atout.

Les conditions de travail sont des plus intéressantes:

- salaire de base
- commissions
- automobile fournie
- compte de dépenses
- programme complet d'avantages sociaux

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Division Café Mocomat, Groupe Oshawa, c/s Mlle Danielle Page, 11281, Albert-Hudon, Montréal-Nord, H1G 3J5
Tel. 324-5700 - Poste: 207

POUR MIEUX VOUS SERVIR, FAUCHER VOUS EN OFFRE TOUJOURS D'AVANTAGE

- 4 ébénistes itinérants POUR MIEUX VOUS SERVIR.
- 5 personnes sont attachées au service à la clientèle pour vous recevoir et MIEUX VOUS SERVIR.
- Flotte de 10 camions ultra-rapides POUR MIEUX VOUS SERVIR
- Toute marchandise vendue chez Faucher est fabriquée par une marque de réputation internationale, ce qui nous permet de vous offrir une double garantie POUR MIEUX VOUS SERVIR: celle du fabricant et celle de Faucher.
- Valeur de la marchandise en entrepôt: \$3 millions.
- Chiffre d'affaires annuel (marchandise livrée): \$16 millions.

S'il existe une façon de MIEUX VOUS SERVIR, nous la trouverons!

TIRAGES AU SORT

Judi 18 mars:
19.00 h.: 1 ensemble stéréo Philco modèle 3704.
ensemble stéréo Philco modèle 4705.
19.30 h.: 1 malaxeur Philips modèle KB5007.
20.00 h.: 1 téléviseur RCA, modèle CTU578
20.30 h.: 1 cafetière filtre Proctor, modèle 7145.
21.00 h.: 1 téléviseur Philips, modèle 14 NO 65.

Vendredi 19 mars:
19.00 h.: 1 couteau électrique Philips, modèle KB5229
19.30 h.: 1 ensemble stéréo Philco, modèle 3704.
20.30 h.: 1 ouvre-boîtes Daisy Vornado.
21.00 h.: 1 téléviseur RCA, modèle CTU-578.

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER

La commode basse mesure 65" po de long et contient 9 tiroirs répartis sur trois rangs symétriques. La commode haute est de fabrication identique et contient 5 tiroirs. La commode basse est surmontée d'un grand miroir encadré de type 3mm. Le mobilier se complète de deux tables de chevet à un tiroir et d'une tête de lit qui s'obtiennent en largeurs de 54 ou 60 po. Tous les tiroirs sont en bois franc naturel sable à la main et vernis, et leur devant est en tôle d'acier. Toutes les armoires ont un piétement robuste en bois massif.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER \$799⁹⁵

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER MODERNE

La commode basse mesure 64 x 18 x 31 po et contient 9 tiroirs répartis sur trois rangs. La commode haute a cinq tiroirs et mesure 35 x 18 x 45 po. La commode basse est surmontée de deux grandes glaces à cadre fini pacanier. Le mobilier se complète d'une tête et d'un pied de lit qui s'obtiennent en largeurs de 54 ou 60 po. Tous les tiroirs de ce mobilier sont assemblés à queue d'aronde et coulissent sur un rail central en métal. Les commodes sont munies d'un piétement très robuste et décoratif et leurs devant, dessus et côtés sont repolis. Les tables de chevet s'obtiennent moyennant supplément.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER \$389⁹⁵
les 5 pièces.

MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR MODERNE — 2 pièces

Comprend un grand canapé lit pouvant accueillir quatre personnes et formant un lit confortable pour deux personnes. Le châssis contient des ressorts enroulés à recevoir les deux couvertures et deux oreillers. Le fauteuil assorti est de fabrication identique. L'ensemble est recouvert de vinyle rembourré de mousse. Siège et dossier sont capitonnés. Le châssis est à ressorts inaltérables. Le fauteuil est muni d'un mécanisme de bascule.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER \$259⁹⁵
les deux pièces
Quantité limitée

FAUTEUIL DE REPOS à dossier inclinable et à bascule.

Modèle à haut dossier surmonté d'un repose-tête. Châssis à ressorts no-sag Dossier capitonné. Siège et dossier rembourrés de mousse. S'obtient en similicuir ou similicuir et polypropylène Herculon. Réservez le vôtre dès maintenant.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER \$134⁹⁵

LIT STYLE BATEAU

En érable de style colonial canadien. Muni de trois tiroirs. Complet, avec un matelas à ressorts de première qualité Pour livraison immédiate.

BAS PRIX DE FAUCHER \$159⁹⁵

FAUTEUIL DE REPOS WALL-HAGER

La construction du dossier permet de le basculer au maximum même quand le fauteuil est adossé à un mur. Siège et dossier sont assés et bien rembourrés, et recouverts de tissu polypropylène et vitile. Le dossier est surmonté d'un appuie-tête moelleux.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER \$179⁹⁵
POUR LIVRAISON IMMÉDIATE

CONFORTABLE 'CANAPÉ-LIT

Un canapé des plus confortables avec matériaux garni de caoutchouc-mousse. Les coussins également garnis de caoutchouc-mousse, ont une enveloppe à glissière. Le dossier à ressorts est garni de caoutchouc-mousse, et capitonné. Le tissu, caoutchoute et lavable, est offert dans un choix varié de couleurs. Les accoudoirs sont ornés d'une pièce de noyer. Il est possible de replier le canapé sans déplacer les couvertures et les oreillers. Mécanisme métallique très robuste.

BAS PRIX DE FAUCHER \$169⁹⁵

48, boul. des LAURENTIDES Pont-Viau, Laval
Tel.: 384-0590

Pont-Viau
Roi
DES BAS PRIX
BY THE PEOPLE OF MONTREAL

loisirs

MOT-MYSTÈRE

CINEMA — Un mot de 6 lettres

1	K	E	L	I	F	E	C	T	I	N	A	R	U	G	I	F
2	I	A	V	I	G	U	E	E	L	L	I	P	S	E		
3	U	T	R	E	S	E	A	L	R	N	I	S	A	D		
4	J	E	A	I	R	R	D	L	A	V	U	T	E	R		
5	N	U	M	T	N	O	E	E	L	S	I	R	A	A	L	
6	A	M	L	O	U	A	A	R	E	E	T	D	R	A	L	
7	R	I	U	L	R	R	N	C	N	I	O	U	E	U	C	
8	F	L	F	U	E	E	C	E	T	G	L	D	R	H	R	
9	N	I	B	J	R	N	A	I	I	E	U	A	I	O	L	
10	T	E	K	I	E	E	A	U	R	C	D	A	E	T		
11	C	D	E	S	M	G	V	V	E	H	I	R	M	P		
12	R	M	R	D	A	A	I	E	S	A	E	I	A	U		
13	A	E	H	L	R	T	R	A	T	U	V	L	A	L		
14	D	P	O	I	T	I	E	H	U	T	E	R	I	U		
15	L	E	A	N	R	F	E	Y	R	U	C	L	A	H		

- | | | | | |
|---------|----------|---------|---------|-------|
| AMORCE | FIGURANT | KARINA | PATHE | RONET |
| ARNOLD | FILE | LAMPE | PAROLE | SALLE |
| CERVI | FILTRE | LEAN | PLAN | TATI |
| DARC | FLASH | METRE | POIRET | TEXTE |
| DASSIN | FLOOD | MICRO | RALENTI | THEME |
| DEAN | FONDU | MIRE | REGIE | TITRE |
| DUREE | FRANJU | MOREAU | REVE | TRAME |
| ECHELLE | GELIN | MUET | RIRE | VANEL |
| ECRAN | GODARD | NEGATIF | RIVA | VIGO |
| ELLIPSE | HALO | NEGRE | ROBIN | |
| FEYDER | JOUER | DURY | ROLE | |

Solution du dernier problème: PONT

Explication du jeu

Éliminez un à un les mots de la liste que vous repérez dans la grille. Ces mots peuvent se lire horizontalement, verticalement, diagonalement de droite à gauche, de gauche à droite, de bas en haut et de haut en bas.

Les lettres qui vous restent composent le mot mystère.

AU FIL DES LOISIRS

AVEC DOLLARD MORIN

CESOIR:

— A 7h30, au centre Pierre-Bernard, 3055, rue Mousseau, cours de cartes et boussoles, avec l'Association des chasseurs et pêcheurs unis de Montréal (872-2954).

— A 7h30, tournoi du jeu de dames international à 100 cases, au 4511, rue St-Denis, avec des joueurs de fort calibre (invitation au public, entrée libre: 844-9439).

— A 8h, à l'école ST-GERARD, 8527, rue Berri, 2e d'une série de séances d'information sur la Jeune Chambre de Montréal (invitation au public, entrée libre: 526-3309).

DEMAIN:

— A 6h, ateliers des "CLOWNS DU QUEBEC" (expressions clownesques, jonglerie, mime, créations collectives, etc.), pour les 18 ans et plus (389-2859).

— A 7h, à la salle ST-ANDRE-APOTRE (sous-sol de l'é-

glise), angle Prieur et Waverly, conférence offerte par le Cercle ABC Nature pour les jeunes et leurs parents, avec l'abbé Maurice Provencher, sur l'astronomie (entrée libre).

— A 6h, compétition de volleyball aux Jeux du Sud-Ouest, au centre STE-ELISABETH, 670-A, rue de Courcelle (872-2722).

— A 8h, "MARDI MYSTIQUE" animé par le maître égyptien Anubis Schenouda, au 6933-A, rue Ch.-Colomb, près Belanger, sur "Osiris, dérobé des Égyptiens et présenté comme Jésus" (334-7268).

— A 12h30, 3h30 et 7h30, au CEGEP AHUNTSIC, 9155, rue St-Hubert, séances du Ciné-club avec "Villeneuve, peintre-barbier" et le long métrage "Retour d'Afrique" (film suisse).

— A midi et à 8h, à la salle de l'ONF, 550 ouest, rue Sher-

brooke, séances de Ciné-participation avec le long métrage d'Anne-Claire Poirier, "les Filles du Roy" (entrée libre).

— A 7h30, à la Société culturelle QUEBEC-URSS, 4570, rue St-Denis, séance de cinéma soviétique avec "Chevaux du cirque" et "Parlons de Moscou" (entrée libre, 845-5778).

— A 8h, au Centre communautaire JAPONAIS, 8155, rue Rousselot (ouest de Papineau), séance d'information sur l'Olympisme au Canada et film sur les Jeux olympiques de Sapporo (entrée libre).

— A VERDUN: à 8h30, au Centre culturel, 5955, rue Bannantyne, ciné-spectacle des Grands Explorateurs avec le cinéaste Michel Aubert et son film-couleurs sur LA GUYANE, "Paradis en enfer" (768-1140).

Plusieurs cours variés sont actuellement offerts avant l'été, au Centre IMMACULEE-CONCEPTION, 4265, rue Papineau.

Mme Carmen Paradis, instructeur en chef de la piscine, annonce la reprise de plusieurs cours de natation pour les débutants, comme pour les nageurs plus avancés.

D'autre part, il y a également une 3e session de conditionnement physique pour hommes et femmes, ainsi qu'une autre session d'expression corporelle pour dames et jeunes filles, sous l'animation de Nicole Laudouard.

Pour tout renseignement sur ces activités: 527-1256.

MARCHE AUX PUCES

Pour samedi 20 mars, la Coopérative des Citoyens d'Olier organise un autre "marché aux puces" qui se tiendra au sous-sol de l'église Saint-Louis-de-France, 750 est, rue Roy. Les profits seront versés à la Coopérative pour financer ses divers services.

Ce "marché aux puces" ne se tiendra qu'une journée seulement, soit le 20 mars, entre 9h du matin et 5h de l'après-midi. Pour renseignements: s'adresser au 362 est, rue Roy (284-2090).

êtes-vous observateur?

Ces deux dessins de LA PLACE sont en apparence identiques. En réalité, il y a entre eux huit petites différences.

VOIR SOLUTION A LA FIN DES ANNONCES CLASSEES



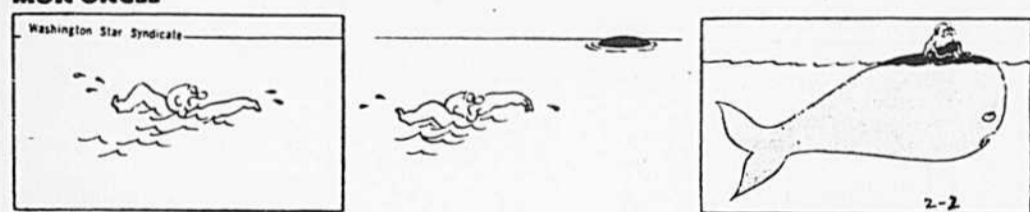
JULIETTE DE MON COEUR



FERDINAND



MON ONCLE



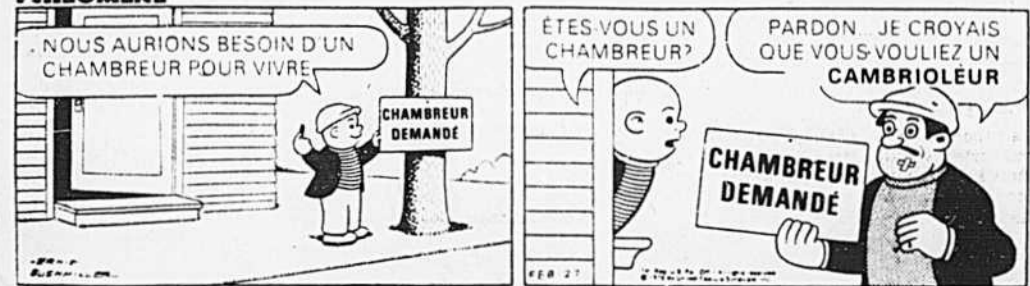
CANDIDE PAR MENA



PEANUTS



PHILOMENE



BOZO



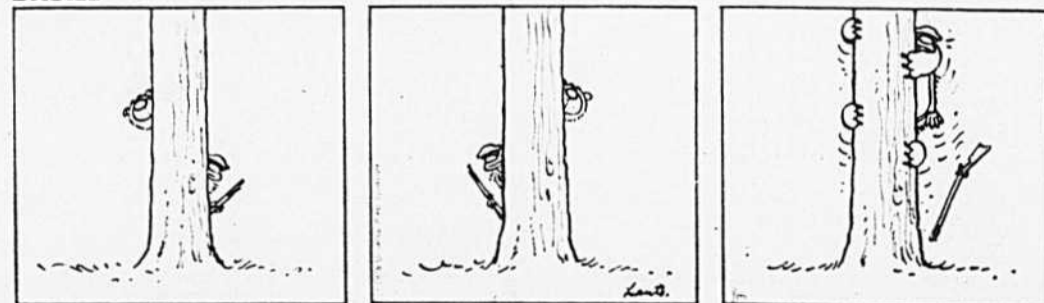
HAGAR DUNOR le VIKING



LES NAUFRAGÉS



BASILE



MUTT ET JEFF



initiation à la vie ÉCONOMIQUE

la presse EN COLLABORATION AVEC LE COLLÈGE MARIE-VICTORIN

PLAN DE LA LEÇON

LEÇON 8: L'ENTREPRISE

INTRODUCTION

I — L'INSTITUTIONNALISATION

- a) Evolution des formes d'entreprise
- b) L'entreprise au Québec
- c) Le secteur coopératif

II — LA CONCENTRATION

- a) Les origines de la concentration
- b) Les formes de concentration
- c) Les multinationales

III — L'ALIÉNATION

- a) L'industrie étrangère au Canada et au Québec
- b) Avantages et inconvénients
- c) Un problème de dosage et de tamisage

IV — L'ÉTATISATION

CONCLUSION

OBJECTIFS DU LECTEUR

Le lecteur qui entend profiter au maximum de l'étude de cette leçon doit:

- faire le test de sensibilisation avant d'entreprendre la lecture du texte;
- faire l'auto-test sans se reporter au texte;
- noter sur sa fiche personnelle les résultats obtenus (cf. corrigé de jeudi).
- Après l'étude de cette leçon, le lecteur devrait pouvoir:
 - distinguer l'entreprise de l'étatisation;
 - énumérer et caractériser les trois grandes étapes dans l'évolution de l'entreprise depuis le Moyen Âge;
 - donner des exemples de personne morale;

- énumérer les secteurs d'activité où l'entreprise coopérative joue un rôle important au Québec;
- définir les concepts de concentration horizontale et de concentration par conglomérat;
- situer globalement et par secteurs l'importance du contrôle étranger et canadien-anglais dans l'industrie québécoise;
- montrer comment l'État est amené à créer des entreprises gouvernementales, et donner des exemples d'entreprises créées par les gouvernements du Québec et du Canada.

TEST DE SENSIBILISATION

Dites si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses en inscrivant V ou F dans la case appropriée. À droite de chacune d'elles.

- 1— Dans une compagnie, l'entreprise devient une personne morale distincte des membres qui la composent.
- 2— Dans une société en nom collectif, le patrimoine du sociétaire sert de garantie à l'ensemble des dettes de l'entreprise.
- 3— La concentration par conglomérat est une forme de monopole qui consiste, pour une entreprise, à acheter les entreprises immédiatement concurrentes.
- 4— En 1970, les entreprises sous contrôle étranger assumaient 42,9% des ventes au Québec contre 61,6% en Ontario.
- 5— Alcan, Bell Canada et Massey Ferguson sont trois multinationales canadiennes.
- 6— Sidbec et la Société générale de financement sont deux entreprises d'État québécoises.

L'ENTREPRISE

INTRODUCTION

Nous avons vu qu'il fallait du travail, du capital et des ressources naturelles pour produire des biens et des services. Il convient maintenant d'étudier l'organisation qui assume la production: l'entreprise.

Les entreprises sont des ensembles de personnes et de biens de production soumis à un pouvoir de décision. Ce sont donc des centres de décision qu'il ne faut pas les confondre avec le lieu physique où s'exécute la production (l'atelier ou l'établissement). Ainsi une entreprise peut avoir plusieurs établissements, comme c'est le cas de certaines chaînes d'hôtels, de restaurants, de supermarchés. Il existe des entreprises dans les économies capitalistes comme dans les économies collectivistes. Leurs caractéristiques varient d'un système à l'autre, mais leur fonction est identique: combiner les facteurs de production — travail capital et ressources naturelles — en vue de satisfaire des besoins.

Les entreprises exercent leur activité dans tous les secteurs de la vie économique: primaire (exploitations minières, agricoles), secondaire (entreprises industrielles) et tertiaire (entreprises commerciales, banques, etc.). Elles participent toutes au processus de production et dépendent étroitement les unes des autres. Cette interdépendance est d'autant plus grande que l'économie est plus développée.

Dans les pays industrialisés, les entreprises constituent avec l'État les centres de décision économique majeurs. Leur pouvoir varie en fonction de leur taille et du degré d'intervention de l'État. Dans cette leçon, nous étudierons plus particulièrement la situation des entreprises au Québec à travers quatre phénomènes: l'institutionnalisation, la concentration, l'aliénation et l'étatisation.

I — L'INSTITUTIONNALISATION

a) Evolution des formes d'entreprise

L'entreprise, qui s'est longtemps identifiée à un individu, tend de plus en plus à devenir une personne morale complètement distincte de ses propriétaires. Cette dépersonnalisation de l'entreprise est l'aboutissement d'une émancipation progressive dont les trois étapes sont: l'entreprise famille, l'entreprise propriété, l'entreprise institution.

L'entreprise famille est une caractéristique de la vie économique du Moyen Âge, où la production est essentiellement artisanale. Le bottier, le tisserand, le chaudronnier, maîtres dans leur métier, sont directement engagés dans la production et travaillent chez eux, dans un atelier qui fait le plus souvent partie intégrante de leur demeure. Ils sont généralement secondés par leurs fils, et les ouvriers ou apprentis qu'ils peuvent avoir à leur service sont tout bonnement considérés comme des domestiques de la maison.

L'entreprise propriété apparaît aux XVIIe et XVIIIe siècles, avec les premières manufactures. Le capital se dissocie alors du travail et la fonction d'entrepreneur, celui qui met en oeuvre les facteurs de production, se précise. L'entreprise propriété est distincte de l'entrepreneur bien que totalement assujettie à son autorité. L'évolution du droit privé confirme d'ailleurs la souveraineté de l'entrepreneur sur son entreprise comme celle du propriétaire sur ses biens.

b) L'entreprise au Québec

Bien que la compagnie soit devenue la forme dominante d'organisation légale en termes d'emploi et de production, on trouve dans le Québec d'aujourd'hui des formes d'organisation variées. En fait, il existe deux grands

types d'organisation: le premier type, celui des entreprises à propriétaire unique et des sociétés de personnes, telles la société en nom collectif ou la société en commandite, repose sur l'absence de séparation entre l'exploitation et le patrimoine de son (ou de ses) propriétaire(s). Ici, la responsabilité du propriétaire ou des associés (dans le cas des sociétés de personnes) est illimitée: le patrimoine de l'individu sert de garantie à l'ensemble des dettes de l'entreprise. Le deuxième type d'organisation (compagnie, coopérative) repose au contraire sur la séparation de l'exploitation et du patrimoine: l'entreprise est une personne morale distincte des membres qui la composent. La responsabilité des associés est limitée à leur mise de fonds, ils ne peuvent perdre que leur apport financier.

Les entreprises du premier type sont en général de petite ou de moyenne dimension; elles ont perdu beaucoup de leur importance relative. L'entreprise individuelle reste néanmoins la forme d'organisation dominante dans l'agriculture: très peu de fermes sont en effet constituées en société ou exploitées en association. En 1971, 69% des exploitations étaient la propriété de l'exploitant. Ce type d'entreprise est également bien représenté dans les secteurs du commerce et de la construction.

On trouve des compagnies dans tous les secteurs, mais cette forme d'organisation domine particulièrement dans l'industrie, parce qu'elle permet de rassembler d'importants capitaux et constitue une condition d'admissibilité aux bénéfices de plusieurs programmes gouvernementaux d'aide à l'industrie. Aussi, la compagnie est devenue l'agent moteur du capitalisme moderne.

On distingue deux types de compagnies. D'une part, les compagnies privées, qui ont un maximum de 50 actionnaires et dont les actions ne sont pas vendues au public. D'autre part, les compagnies publiques, dont le nombre d'actionnaires est illimité et dont les actions peuvent se négocier sur le marché boursier.

Comme la compagnie, la coopérative est une personne morale distincte de ses membres, mais cette forme d'organisation diffère à plus d'un titre de la compagnie. Son objectif premier n'est pas de réaliser des profits, mais de rendre un service. En vertu du principe "un homme, un vote" qui y est appliqué, le contrôle de l'entreprise n'est donc pas lié au nombre de parts du capital social que peut détenir un individu. Les parts, contrairement aux actions des compagnies publiques, ne sont pas négociables sur le marché, mais elles sont remboursables à leurs valeurs nominale.

c) Le secteur coopératif

L'importance du secteur coopératif confère à l'économie québécoise un caractère original. Les coopératives se sont principalement développées dans les secteurs où il existe un très grand nombre d'unités de production et où l'on a intérêt à mettre en commun certaines fonctions telles que l'achat de matières premières, la commercialisation de la production, etc. L'agriculture, la pêche, le commerce de l'alimentation, l'épargne et le crédit, sont des secteurs où la coopérative joue un rôle important au Québec.

Dans le secteur agricole, les coopératives assurent, d'une part, l'approvisionnement de leurs membres et, d'autre part, la transformation et la distribution de leurs produits. La Coopérative fédérée du Québec et la Coopérative agricole de Granby se classent parmi les cinq plus grandes entreprises de fabrication sous contrôle canadien-français.

Les Pêcheurs-unis du Québec assurent environ 50% de la valeur totale de la production dans le secteur de la pêche au Québec. Les Caisses populaires du Québec, coopératives d'épargne et de crédit, recueillent une part importante des dépôts bancaires et assurent une proportion élevée du crédit à la consommation. Elles ont donné naissance à un vaste complexe d'activités connu sous le nom de Mouvement Desjardins, dont font partie plusieurs sociétés d'assurance, une société de fiduciaire et une société de gestion. Les caisses d'épargne et de crédit constituent sans aucun doute l'aspect le plus original du secteur coopératif québécois. Il semble toutefois qu'elles ne réussissent pas à maintenir un taux de croissance comparable aux banques à charte et que leur importance relative dans les structures financières québécoises diminue.

Les différents types d'entreprises examinés jusqu'à présent étaient des entreprises privées. Depuis les années trente, il s'est créé au Québec, comme dans les autres pays industrialisés, des entreprises publiques (à ne pas confondre avec les compagnies publiques) possédées et administrées par l'État. Nous reviendrons à ce groupe d'entreprises dans la section consacrée au phénomène de l'étatisation.

II — LA CONCENTRATION

Si le capitalisme a été affaibli dans ses droits, notamment par la législation du travail, il a été renforcé dans sa puissance par le phénomène de la concentration. Dans tous les pays industrialisés, la concentration des entreprises progresse à pas de géant, donnant naissance à d'immenses em-

pires industriels, bancaires ou commerciaux. Les plus grandes de ces entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur au produit national de nombreux pays. La grande entreprise, longtemps synonyme d'entreprise américaine, se développe aujourd'hui un peu partout dans le monde. En 1969, sur les 50 premières entreprises mondiales, 37 étaient américaines. En 1974, les entreprises américaines n'étaient plus que 24 dans ce palmarès. On y retrouve, parmi les 26 entreprises non américaines, 20 entreprises européennes, 4 japonaises, 1 iranienne et 1 brésilienne. Ces grandes entreprises contrôlent de vastes secteurs de l'économie: ainsi moins de deux cents compagnies américaines contrôlent plus de 60% de la production nationale des États-Unis et la concentration serait plus forte encore au Canada. Il convient de s'interroger sur les causes, les mécanismes et les conséquences de ce phénomène.

a) Les origines de la concentration

Le moteur de la concentration a été le recours croissant au capital technique, qui requiert des capacités très grandes de financement. La concentration est d'abord apparue dans les secteurs de base de l'économie, exigeant par nature de gros investissements (sidérurgie, chemins de fer, etc.). Par la suite, elle a gagné progressivement les industries de transformation, donnant naissance et satisfaisant tout à la fois à la consommation de masse, par la production en série.

Si le recours croissant au capital technique constitue à l'origine le moteur de la concentration, la lutte pour la domination du marché, qui en découle directement, apparaît aujourd'hui comme l'un des principaux facteurs de l'accélération de la concentration. Les investissements massifs représentent pour une entreprise des risques considérables: elle cherche donc à limiter ces risques en s'efforçant de dominer le marché. La domination du marché par l'élimination de la concurrence lui permet de contrôler les prix et, par conséquent, de réduire les risques. Un autre facteur, juridique cette fois, a considérablement facilité le mouvement de concentration, sans toutefois en être la cause: il s'agit de la création de la société de capitaux (la compagnie), qui a permis le rassemblement d'importants capitaux.

b) Les formes de concentration
Le processus de la concentration revêt trois formes essentielles: la concentration verticale, la concentration horizontale et la concentration par conglomérat.

La concentration verticale consiste à englober des activités complémentaires

soit en amont (comme une aluminerie qui absorbe des mines de bauxite et des usines d'alumine), soit en aval (comme une aluminerie qui s'approprie des usines d'ustensiles ménagers). La concentration verticale permet à l'entreprise de dominer tout le processus de production, de garantir le ravitaillement en matières premières et de contrôler les débouchés.

La concentration horizontale consiste à réunir des entreprises fabriquant un même produit. Elle permet, d'une part, de répartir certains frais fixes sur un grand nombre d'unités et de réaliser ainsi des "économies d'échelle"; elle permet, d'autre part, de dominer le marché du produit et, par voie de conséquence, de contrôler les prix.

La concentration par conglomérat consiste à regrouper des activités indépendantes les unes des autres en vue de répartir les risques.

La concentration se traduit donc par la constitution de grandes unités, dont certaines peuvent exercer un véritable monopole. Cette situation, qui assure à une entreprise la maîtrise de l'offre sur le marché, lui confère un contrôle absolu des prix, à moins d'une intervention de l'État comme dans le cas de Bell Canada. Plus souvent, la concentration aboutit à la constitution d'un petit nombre d'entreprises qui se partagent un secteur. On parle alors d'oligopole. Dans cette situation, les entreprises peuvent être tentées de contrôler le secteur en concluant entre elles des ententes de nature diverse. Ce type d'entente, généralement interdit par la loi, demeure le plus souvent secret.

c) Les multinationales
Le phénomène de la concentration a largement dépassé le cadre national, donnant naissance à des entreprises dont l'activité domine les marchés internationaux de certains produits: ce sont les multinationales. Ces entreprises planifient leurs opérations (production, vente, recherche, investissements, etc.) à l'échelle du monde. Elles échappent en grande partie au contrôle de l'État dans les pays où elles sont établies. Dans certains secteurs, l'existence de quelques multinationales se traduit par un contrôle du marché et, par conséquent, des prix (pétrole, aluminium, ordinateurs, etc.). Quelques multinationales sont d'origine canadienne (Alcan, Massey Ferguson, International Nickel).

III — L'ALIÉNATION

a) L'industrie étrangère au Canada et au Québec

Si le Canada compte quelques entreprises multinationales, son économie

est surtout contrôlée par des multinationales d'origine étrangère. Dans aucun autre pays industrialisé, la proportion de l'industrie soumise à un contrôle étranger n'est plus importante qu'au Canada. Dans le domaine de la fabrication, les établissements sous contrôle étranger monopolisent environ 54% du marché. Plusieurs industries (tabac, caoutchouc, pétrole, produits chimiques, matériel de transport) sont contrôlées à plus de 80% par les étrangers. En 1974, les deux plus grandes entreprises canadiennes étaient des filiales d'entreprises américaines (Ford Motor of Canada et Imperial Oil).

Au Québec, la proportion des investissements étrangers dans la fabrication est inférieure à la moyenne canadienne et beaucoup moins importante qu'en Ontario. En 1970, les entreprises sous contrôle étranger assumaient 42,9% des ventes au Québec, contre 61,6% en Ontario. On peut toutefois se demander jusqu'à quel point une entreprise dont le contrôle est détenu par des Canadiens anglais ne devrait pas être considérée comme étrangère, au Québec. En effet, elle présente globalement les mêmes inconvénients pour l'économie du Québec qu'une entreprise étrangère. Si l'on admet ce point de vue, l'économie québécoise est la plus dépendante de toutes, puisque les Canadiens français ne contrôlaient qu'environ 15% de l'industrie manufacturière.

De plus, le contrôle canadien-français s'exerce principalement dans les secteurs les plus traditionnels (meubles, produits de cuir, bois, alimentation, pâtes et papiers). L'apparition de quelques entreprises canadiennes-françaises dans des industries plus modernes (moto-cyclette, acier, etc.) n'a pas modifié fondamentalement la situation: l'industrie du Québec reste dominée par les grandes firmes canadiennes-anglaises et américaines.

b) Avantages et inconvénients
La présence d'entreprises étrangères n'est pas sans présenter certains avantages: création d'emplois, augmentation de la production, des revenus et des exportations, introduction de nouvelles techniques de production et de nouvelles méthodes de gestion, etc. Toutefois, certains se demandent pourquoi les matières premières extraites du Québec (minerai de fer, amiant) ne font l'objet d'aucune transformation sur place, de quel droit les États-Unis peuvent interdire à une entreprise d'origine américaine implantée au Canada de commercer avec certains pays comme Cuba ou la Chine, pourquoi certains marchés d'exportation sont fermés à l'établissement canadien d'une firme multinationale qui répartit ses marchés entre ses filiales, pourquoi l'établissement canadien peut transférer ses profits

dans un pays où l'impôt est moins élevé, par le jeu des ventes entre filiales, etc.

c) Un problème de dosage et de tamisage

Une discussion générale sur les avantages et les inconvénients des investissements étrangers n'offre qu'un intérêt limité. Le problème de l'investissement étranger est un problème de dosage et de tamisage. C'est d'abord un problème de dosage: quels que soient les avantages économiques immédiats d'un investissement étranger, il semble inconcevable qu'une économie soit presque totalement soumise à des centres de décision qui lui sont extérieurs. C'est ensuite un problème de tamisage: à la condition d'être sélectionnés et subordonnés à des objectifs nationaux, des investissements étrangers ne dépassant pas une proportion raisonnable peuvent favoriser un développement économique sain dans le pays d'accueil. Beaucoup de pays en voie de développement ont adopté cette politique, en établissant des critères de sélection rigoureux et en imposant une participation de l'État ou de capitaux privés nationaux aux activités de la filiale étrangère.

Jusqu'à présent, la politique canadienne en matière d'investissements, qu'elle soit le fait des gouvernements fédéral ou provinciaux, a favorisé systématiquement la venue de capitaux étrangers. Cette attitude semble toutefois vouloir évoluer, au niveau fédéral, vers une politique de sélection. La loi de 1973 sur l'examen de l'investissement étranger a donné naissance à une agence chargée de tamiser les initiatives étrangères. Il est encore trop tôt pour évaluer l'action de cette agence. On peut toutefois faire des maintes remarques suivantes: la plupart des projets soumis à l'agence ont jusqu'à présent été acceptés; l'agence ne contrôle pas l'expansion des compagnies étrangères déjà implantées au Canada, ce qui exclut pratiquement de sa juridiction plusieurs secteurs de l'économie. Enfin, l'absence d'une politique industrielle claire rend difficile la formulation de critères de sélection. Malgré cela, la loi de 1973 sur l'examen de l'investissement étranger a suscité des réactions officielles d'inquiétude, tant aux États-Unis qu'en Europe. Le Canada s'entendra-t-il à son habitude prudence diplomatique, ou bien soumettra-t-il progressivement les entreprises étrangères au respect de nouvelles règles du jeu qu'il reste encore à définir?

IV — L'ÉTATISATION

La subordination de la venue et du comportement des entreprises étrangères à des objectifs nationaux est une condition nécessaire, mais non suffisante, pour assurer un développement

économique qui tienne compte des aspirations et des besoins du pays. Il est plus important encore de favoriser le développement d'entreprises nationales dans tous les secteurs de l'économie. Au Québec, il apparaît clairement que l'entreprise privée canadienne-française ne parvient pas, dans le contexte actuel, à relever ce défi. L'État doit donc se substituer à l'entreprise privée pour maintenir un contrôle canadien-français dans l'économie du Québec. Cette situation a amené le gouvernement du Québec à jouer de plus en plus un rôle d'entrepreneur, en créant et en administrant des entreprises gouvernementales, notamment dans les secteurs des ressources naturelles, de l'énergie et de la transformation.

Pour découvrir de nouvelles ressources naturelles, le gouvernement du Québec a créé en 1965 la Société québécoise d'exploration minière, Soquem, qui serait la plus importante société de recherches minières au Canada. Soquem serait sur le point de mettre en valeur l'un des plus gros gisements de columbite d'Amérique, à Saint-Honoré. D'autres entreprises publiques sont présentes dans le domaine des ressources naturelles, comme la Société de récupération et d'exploitation forestière, REXFOR (1961). Dans le domaine de l'énergie, on trouve l'Hydro-Québec, la plus importante entreprise contrôlée par des Canadiens français; la Société québécoise d'initiatives pétrolières, Soquip (1970); la Société de développement de la Baie James (1971). Dans le domaine de la transformation, la Sidérurgie d'État du Québec, Sidbec (1964-68), doit permettre la transformation du minerai de fer de la Côte Nord. La Société générale de financement, S.G.F. (1962), banque d'affaires d'État, contrôle diverses entreprises, dont les chantiers navals de Marine Industrie.

Le gouvernement fédéral a lui aussi constitué un secteur public, dont plusieurs entreprises sont familières aux Québécois: les Chemins de fer nationaux, la Banque du Canada, la Société Radio-Canada, Air Canada, la Corporation de développement du Canada, etc.

On peut d'ores et déjà parier que l'éveil des nationalismes canadien et québécois se traduira par des efforts importants de la part des deux gouvernements pour renforcer le secteur public et que le débat sur le rôle respectif de l'État et de l'entreprise privée occupera le devant de la scène politique au cours des prochaines années.

CONCLUSION

De l'analyse qui précède nous pouvons tirer les conclusions suivantes:

REFFÉRENCES

- Fréchette, P., Jouandot-Bernadat, R., Vézina, J.-P.
- 1. *L'Économie du Québec*. HRW, p. 240
- 2. *Idem* p. 240

CORRIGÉ

(du test de sensibilisation)

1 ^o	V	4 ^o	V
2 ^o	V	5 ^o	F
3 ^o	F	6 ^o	V

AUTO-TEST

- 1— Identifiez les sigles suivants:
 - a) Soquem
 - b) Soquip
 - c) S.G.F.
- 2— Donnez trois caractéristiques de la coopérative considérée comme forme d'organisation légale.
 -
 -
 -
- 3— Donnez, pour chacune des deux formes de concentration suivantes, deux buts poursuivis par l'entreprise:
 - a) concentration verticale
 - b) concentration horizontale

Les commissions scolaires envisagent d'intervenir dans le débat au début d'avril

SAINTE-FOY — Décidée à ne pas laisser pourrir le conflit, la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec entend réunir ses membres au début d'avril pour décider sans délai des moyens à prendre si les négociations avec le Front commun dans le secteur de l'éducation n'ont pas abouti ici-là.

Ainsi en ont décidé quelque 300 commissaires d'école de la province, réunis samedi à Montréal.

Les participants ont proposé l'échéancier suivant: les offres finales de la partie patronale devraient être déposées aux différentes tables de négociation avant le 20 mars. La partie syndicale aurait jusqu'à la fin du mois pour se prononcer sur ces propositions. Si celles-ci étaient refusées, la FCSQC convoquerait ses membres en assemblée

générale au début d'avril pour évaluer la situation et décider de la conduite à adopter en fonction de la situation qui prévaut alors.

Lock-out

Entre-temps, le Syndicat de l'enseignement de Lanaudière

s'indigne du lock-out décrété vendredi par la Commission scolaire de l'industrie, à Joliette, à la suite d'une grève déclenchée le 8 mars, qui touchait 4 des 22 écoles de la Commission.

Dans un communiqué, le Syndicat se dit particulière-

ment outré du geste de la partie patronale, car les enseignants avaient décidé quelques jours plus tôt de limiter leurs débrayages à 10 p. cent des enseignants pour ne pas pénaliser l'ensemble des étudiants.

Par ailleurs, la société Ri-

verains Transport est en grève et la Commission scolaire régionale de Chambly a averti ses élèves qu'ils devront se rendre à leurs cours par leurs propres moyens. Toutes les écoles de la Commission sont ouvertes aujourd'hui.

Une autre forte secousse

GUATEMALA (AFP) — La population de la capitale guatémaltèque a été réveillée samedi à l'aube par une forte secousse tellurique d'une intensité de 4,2 degrés sur l'échelle de Mercalli, relançant la psychose que connaît le pays depuis le dramatique tremblement de terre du 4 février dernier.

Selon l'Observatoire national, l'épicentre de cette secousse, enregistrée à 7h56 GMT, a été localisé à environ 35 kms au nord-est de Guatemala, à proximité de la faille de Motagua. La secousse a duré 15 secondes. Des milliers de personnes sont aussitôt sorties de chez elles précipitam-

ment, craignant un tremblement de terre plus important. Les services de secours n'ont enregistré que des blessés légers et de nombreuses crises nerveuses, mais cette nouvelle secousse a provoqué l'effondrement de nombreux murs déjà atteints par les précédents mouvements.

La mine sera fermée et condamnée

OVEN FORK, Kentucky (d'après UPI et AP) — La mine de charbon du sud-est du Kentucky où 26 hommes ont perdu la vie la semaine dernière sera fermée et condamnée.

C'est ce qu'a annoncé en fin de semaine le sous-secrétaire d'Etat Kent Frizel, qui a précisé que les corps des 11 victimes du coup de grisou de jeudi soir resteraient dans la mine tant que tout danger d'une nouvelle explosion ne sera pas écarté, peut-être pendant deux ou trois mois.

Hier, le président Ford a dépêché sur les lieux un fonctionnaire de l'agence de protection de l'environnement, Jack Ravan, qui devra s'assurer que les familles éprouvées recevront toutes les indemnités du gouvernement fédéral auxquelles elles ont droit. M. Ravan sera également chargé de dédommager les mineurs qui seront sans emploi en raison de la fermeture de la mine.

Les audiences en vue de déterminer la cause des deux explosions de gaz méthane survenues la semaine dernière commenceront dans environ trois mois.

Négligence criminelle

En outre, l'enquête aura pour but d'établir s'il y a eu négligence criminelle.

Mardi, 15 mineurs ont été tués lors d'un premier coup de grisou. Jeudi, 11 personnes, dont trois inspecteurs gouvernementaux, perdaient la vie à leur tour dans une nouvelle explosion, survenue tandis qu'ils étaient sous terre, tentant de déterminer la cause de la première déflagration.

En condamnant la mine, il serait ainsi possible de fermer les systèmes de ventilation et la pénurie d'oxygène éteindra tout foyer d'incendie. Le gaz méthane pourra alors se propager, éliminant toute concentration dangereuse.

Entre-temps, les autorités de l'Etat du Kentucky comptent étudier cette semaine la possibilité de venir en aide aux familles éprouvées et mineurs sans emploi.

Trois morts

Trois personnes ont perdu la vie de façon accidentelle au cours du week-end au Québec.

Les victimes sont: **M. Charles-Edouard Minville**, 86 ans, de Saint-Joachim-de-Tourville, en Gaspésie. Il a été renversé par une voiture alors qu'il marchait en bordure de la route près de son domicile.

Jocelyn Vincent, 17 ans, de Candiac et **Michel Morin**, 22 ans, de Longueuil, qui ont perdu la vie quand la voiture dans laquelle ils voyageaient a capoté près de Delson.

Dans l'ensemble du pays, 29 personnes sont mortes accidentellement, dont 23 dans des accidents de la route.

CHEZ SIMPSONS... AVEC PLAISIR



EN VILLE FAIRVIEW LES GALERIES D'ANJOU LE CARREFOUR LAVAL



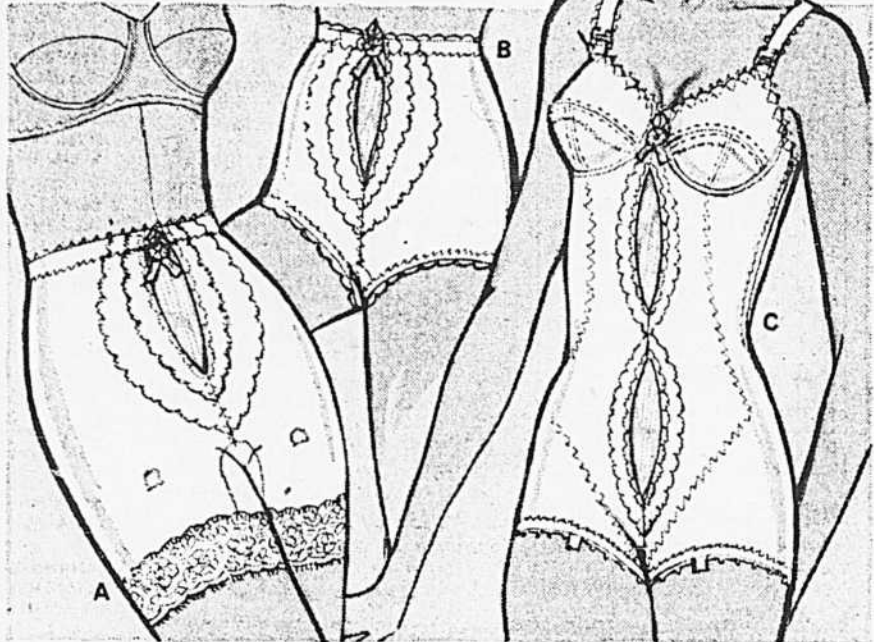
d'un pied léger.. adoptez les souliers Naturalizer de Simpsons

Pour une conception nouvelle dans le domaine de la chaussure, fiez-vous à "Naturalizer". Vous pourrez choisir parmi une vaste sélection de modèles à pointes ouvertes ou fermées, en cuirs souples au confort incomparable. Seulement 3 modèles sont représentés parmi notre collection printemps '76. Pointures 7-9 AA, 5 1/2-10 B, 6-8 1/2 C.

- A. "Monique". Sandale de ville avec pointe fermée, bride arrière réglable, talon cubain. Cuir verni noir, cuir de veau ivoire. **\$30**
- B. "Saucey". Sandale de ville avec pointe et talon ouvert, talon cubain, cuir verni noir ou cuir de veau tan. **\$28**
- C. "Renegade". Escarpin fourreau avec pointe fermée, détail de surpiqures sur l'empeigne et talon cubain. Cuir de veau tan, noir ou ivoire. **\$28**

Rayon 721, au deuxième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

COMPOSEZ 842-7221... JOUR ET NUIT Achetez par téléphone 24 heures par jour, 7 jours par semaine.



"Incroyable c'est une gaine" en ton de beige de "Playtex"

Pour une taille élégante sous vos nouveaux atours. Les dessous de maintien en tissu 53% nylon / 47% spandex vous sont offerts en nouveau ton de beige. Ils épouseront à merveille les formes de votre corps tout en affinant votre silhouette. Venez dès aujourd'hui les essayer chez Simpsons... vous ne pourrez résister!

- A. Gaine-culotte, longueur moyenne. M.G. **1995**
- B. Culotte-gaine. P.M.G. **1595**
- Culotte-gaine. T.G. **1795**
- C. Combiné une pièce. B 34-40 ; C 34-42 **2995**
- Combiné D 36-40 **3195**

Rayon 784, au sous-sol. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

SPÉCIAL TRANS-COMPAGNIE

SIMPSONS

bijoux sertis de diamants offerts à 40% de moins que leur valeur estimative

Voici venu le moment par excellence de choisir une bague sertie de diamants ou les nombreux autres petits bijoux dont vous avez toujours rêvés. Chaque bijou est accompagné d'un certificat d'estimation par un joaillier indépendant et assuré par Simpsons contre tous risques pour une période d'un an sur la valeur estimative. Chaque diamant est spécialement choisi pour sa limpidité, sa couleur et sa coupe.



	Valeur estimative	Special Trans-Compagnie
A. Bague sertie de 20 diamants, or blanc 14 Kt. No 7694	575.00	345.00
B. Bague sertie de 30 diamants d'un poids total de 1/2 de carat, or blanc 14 Kt. No 7571	1350.00	810.00
C. Bague 1 diamant 6 points et 18 petits, or 14 Kt. No 7699	525.00	315.00
D. Bague 1 diamant 25 points et 28 petits, or blanc 14 Kt. No 7697	800.00	480.00
E. Bague 1 diamant 25 points et 24 petits, or blanc 14 Kt. No 7563	730.00	450.00
F. Bague 6 diamants 10 points et 20 petits, or blanc 14 Kt. No 7572	1175.00	705.00
G. Bague 1 diamant de 23 points et 68 petits, or blanc 14 Kt. No 7690	1385.00	831.00
H. Bague 2 diamants 14 points et 12 petits, or blanc 14 Kt. No 7696	550.00	330.00
J. Bague 1 diamant 11 points et 24 petits, or blanc 14 Kt. No 7695	950.00	570.00
K. Bague sertie de 22 diamants, or blanc 14 Kt. No 7698	700.00	420.00
L. Bague 16 diamants sertis de façon circulaire. Or blanc 14 Kt. Pointure 5 à 6	475.00	285.00
L1. 17 diamants — Pointure 6 1/2 à 8	500.00	300.00
M. Boucles d'Oreilles pour oreilles percées, chacune sertie de 1 diamant 8 points, or jaune ou blanc 14 Kt. No 7602	315.00	189.00
N. Pendentif et chaîne, or jaune ou blanc 14 Kt, avec 1 diamant 8 points. No 7601	225.00	135.00

Rayon 703 au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval. Pour achat en personne seulement. En vente jusqu'au lundi 22 mars, jusqu'à épuisement du stock.

BREVETS D'INVENTION
 Marques de commerce
 Dessins de fabrication
 en tous pays
**MARION
 ROBIC & ROBIC**
 2106, Drummond, Montréal 107
 Téléphone 288-2152

GARANTIE

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE — LA GARANTIE DE SIMPSONS VOUS ASSURE "SATISFACTION OU REMBOURSEMENT"